



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

Rapport de suivi du SRHH

*Situation de l'habitat et de l'hébergement
au 31 décembre 2018*

Version définitive du 23/01/2020

1	INTRODUCTION	4		
2	CONTEXTE GENERAL.....	6		
3	PRODUCTION DE LOGEMENTS.....	15		
3.1	SYNTHESE REGIONALE	16		
3.2	DETAIL PAR INTERCOMMUNALITE	18		
4	PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	23		
4.1	SYNTHESE REGIONALE	24		
4.2	DETAILS PAR INTERCOMMUNALITE.....	25		
4.3	TYPLOGIE DE LOGEMENTS	29		
4.4	CATEGORIES DE FINANCEMENT.....	30		
5	DIVERSIFICATION ET ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	31		
5.1	LOGEMENTS INTERMEDIAIRES	32		
5.2	OFFRE DE LOGEMENTS TRES SOCIAUX	33		
6	HEBERGEMENT ET LOGEMENTS ADAPTES	34		
6.1	SYNTHESE REGIONALE	35		
6.2	DETAILS PAR INTERCOMMUNALITES	38		
6.3	PARC PRIVE MOBILISE A DES FINS SOCIALES	42		
6.4	DOMICILIATION.....	43		
7	ACCES AU LOGEMENT	44		
7.1	CONFERENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT	45		
7.2	MENAGES PRIORITAIRES	47		
7.3	FLUIDITE.....	48		
7.4	ACCES AU LOGEMENT DES GENS DU VOYAGE	50		
8	ADAPTATION DU PARC EXISTANT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE....	51		
8.1	RENOVATION ENERGETIQUE	52		
8.2	LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE.....	53		
			8.3	COPROPRIETES DEGRADEES.....54
			8.4	ADAPTATION DU PARC AU VIEILLISSEMENT55

1 Introduction

Extrait du Volet 3 du SRHH :

« Le SRHH met en place un suivi annuel permettant de mesurer l'état d'avancement des objectifs fixés et des résultats obtenus. Ce suivi permet à l'ensemble des acteurs de mesurer le niveau de réalisation d'une série d'objectifs opérationnels, ainsi que des efforts restants à engager pour les atteindre. »

Avant tout quantitatif, il est alimenté à l'aide de données régulièrement et facilement collectées et s'appuie sur une série d'indicateurs, distinguant :

- des indicateurs de contexte ;
- des indicateurs de moyen ;
- des indicateurs de résultat.

La réalisation du suivi est l'occasion de **diffuser et de partager une vision commune des processus à l'œuvre et des résultats obtenus**. Participant pleinement au pilotage stratégique et opérationnel du SRHH, le suivi peut donner lieu à des notes d'alerte et à la recommandation de mesures correctrices.

Il doit permettre **d'identifier les inflexions nécessaires pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre du schéma**, en interrogeant et en adaptant si nécessaire les objectifs et les politiques engagées.

Afin de formaliser cet engagement collectif, le suivi annuel du SRHH pourra faire l'objet d'un débat annuel du CRHH.

Les résultats annuels du suivi seront rendus publics et diffusés sous la forme :

- d'un tableau de bord des indicateurs de suivi, le cas échéant accompagné d'alertes pour les indicateurs déviant des valeurs attendues ;
- d'un rapport annuel de suivi (NDA : soit le présent document). Ce rapport annuel fera l'objet d'un débat en CRHH.
- d'un catalogue des indicateurs de suivi.

Ce document reprend tous les indicateurs proposés dès la validation du SRHH, pour son suivi (Volet 3, partie III-1) à quelques ajustements près.

Il aborde les sujets du SRHH selon une thématique proche de celle du T₀ du SRHH.

Après un exposé des éléments de contexte général, il aborde les thèmes du SRHH dans des parties synthétiques qui comportent les parties suivantes :

- Orientation(s) : un rappel des orientations du SRHH (Volet 1, voire Volet 2) relatives à ce thème ;
- Actions 2018 : les éventuelles actions du programme de travail du SRHH (Volet 3 – Partie II.2) de l'année écoulée ;
- Résultats : les valeurs des indicateurs correspondant à cette thématique et les constats d'atteinte ou d'écart à leurs cibles ;
- Actions en cours ou à venir : les éventuelles actions du programme de travail du SRHH (Volet 3 – Partie II.2) en cours au 31 décembre de l'année écoulée ou à venir ;
- Pour aller plus loin : des sources d'information permettant d'aller plus loin dans la thématique considérée (bilan du CRHH, T₀ du SRHH, études).

Les infographies présentées sont basées sur les valeurs des indicateurs au niveau régional.

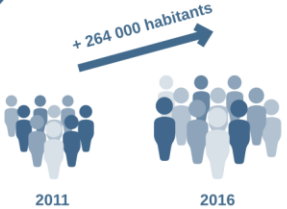
Les sources des données utilisées et les méthodes de calcul sont documentées dans le tableau de bord détaillé et dans le catalogue des indicateurs. Ces documents sont en cours de finalisation à la date du 23/01/2020.

2 Contexte général

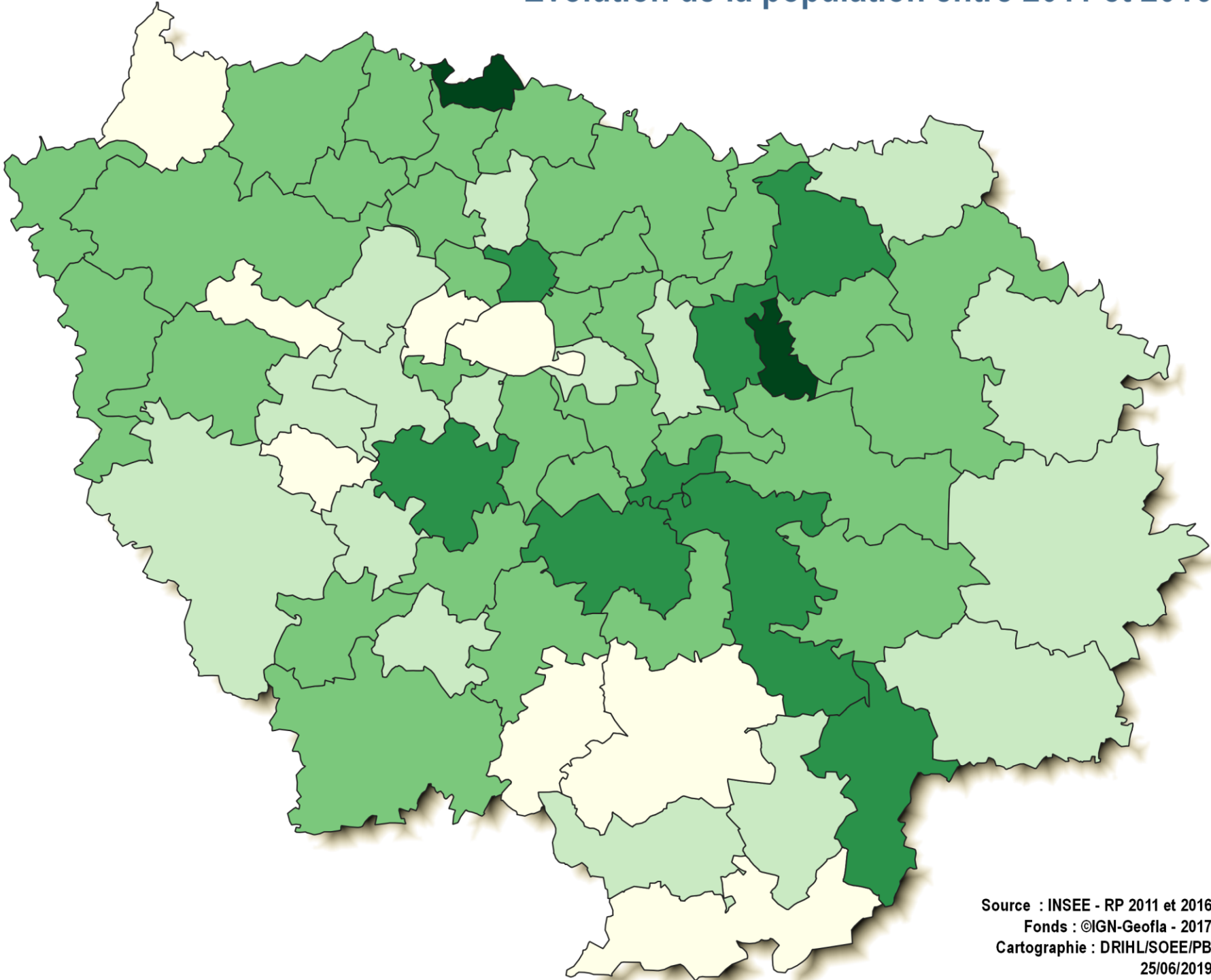
Les problématiques de logement, d'hébergement et d'habitat sont à lire sous le prisme des nombreux sujets connexes : santé, emploi, éducation, transport, environnement, etc. Une série d'indicateurs de contexte centrés sur la démographie, sur les revenus et sur les territoires de projet met en avant les grandes disparités franciliennes.

1

Evolution de la population entre 2011 et 2016



Évolution de la population

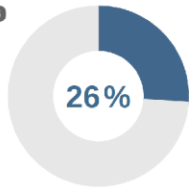


Légende

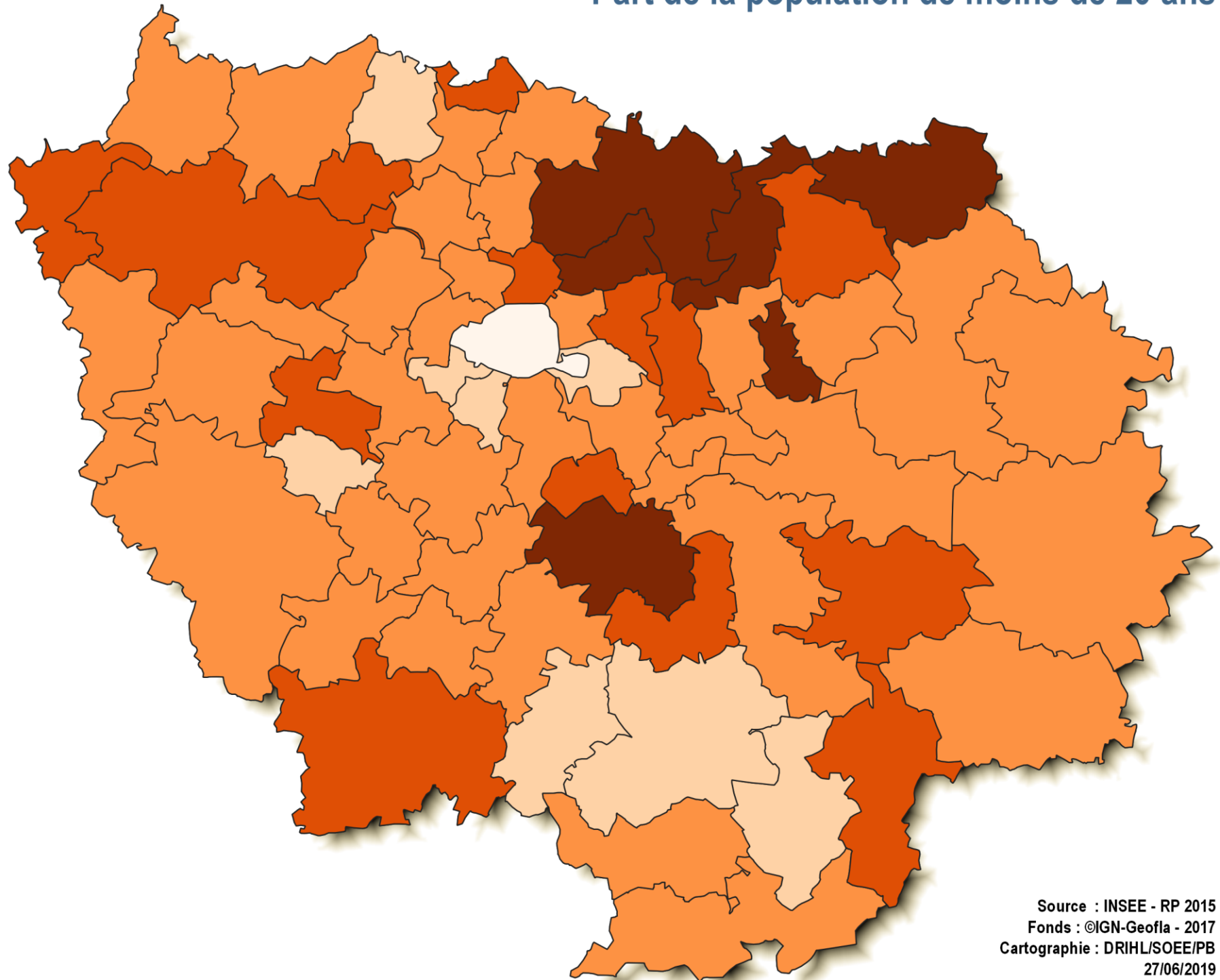
- Baisse de population
- Entre 0 et +2,55 %
- Entre +2,55 et +5 %
- Entre +5 et +10 %
- Plus de +10 %

Source : INSEE - RP 2011 et 2016
Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
25/06/2019

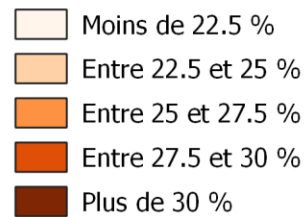
2015



Part de la population
de moins de 20 ans

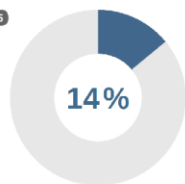
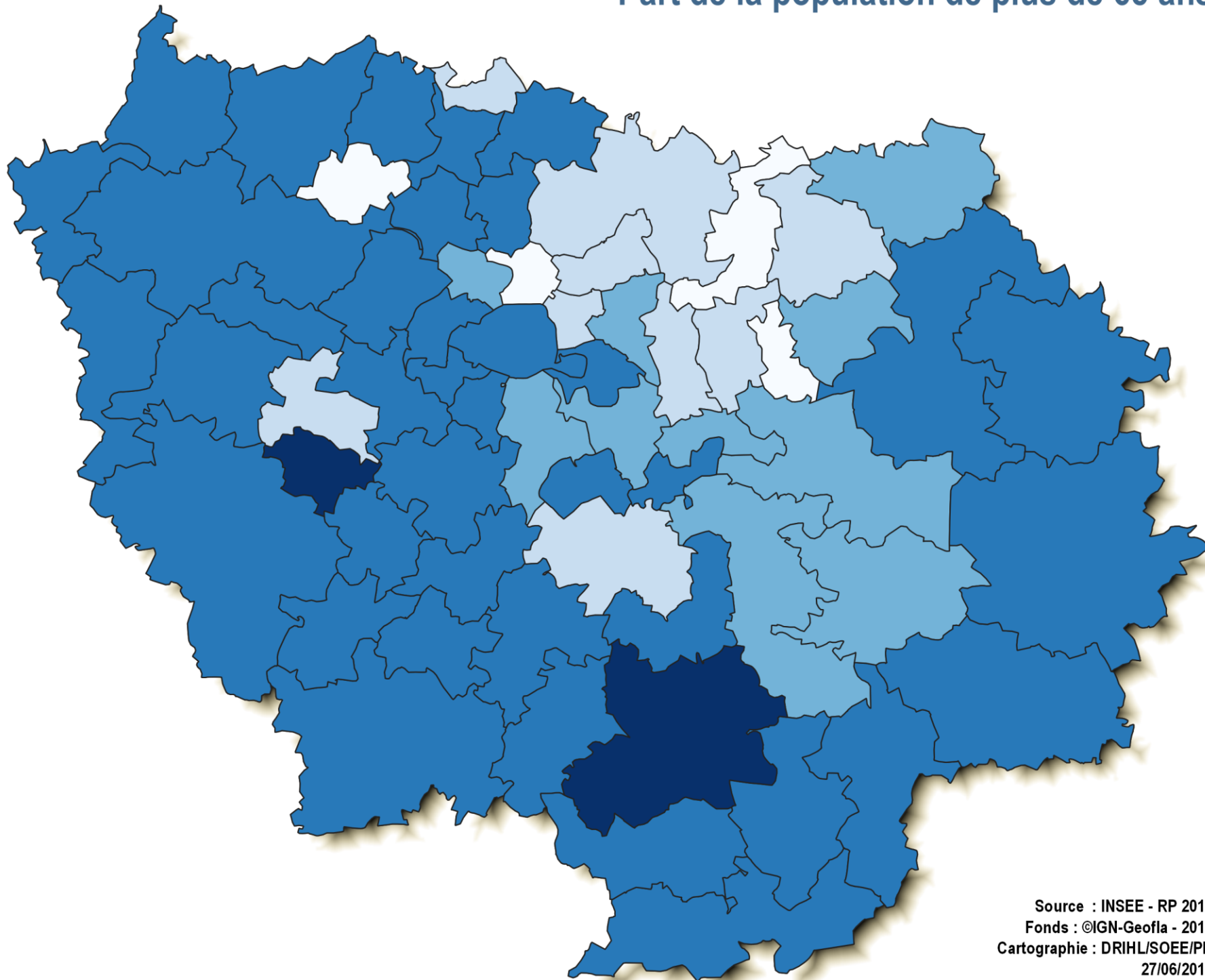


Légende



Source : INSEE - RP 2015
Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
27/06/2019

2015

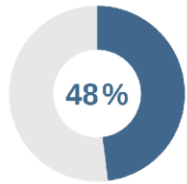
Part de la population
de plus de 65 ans

Légende

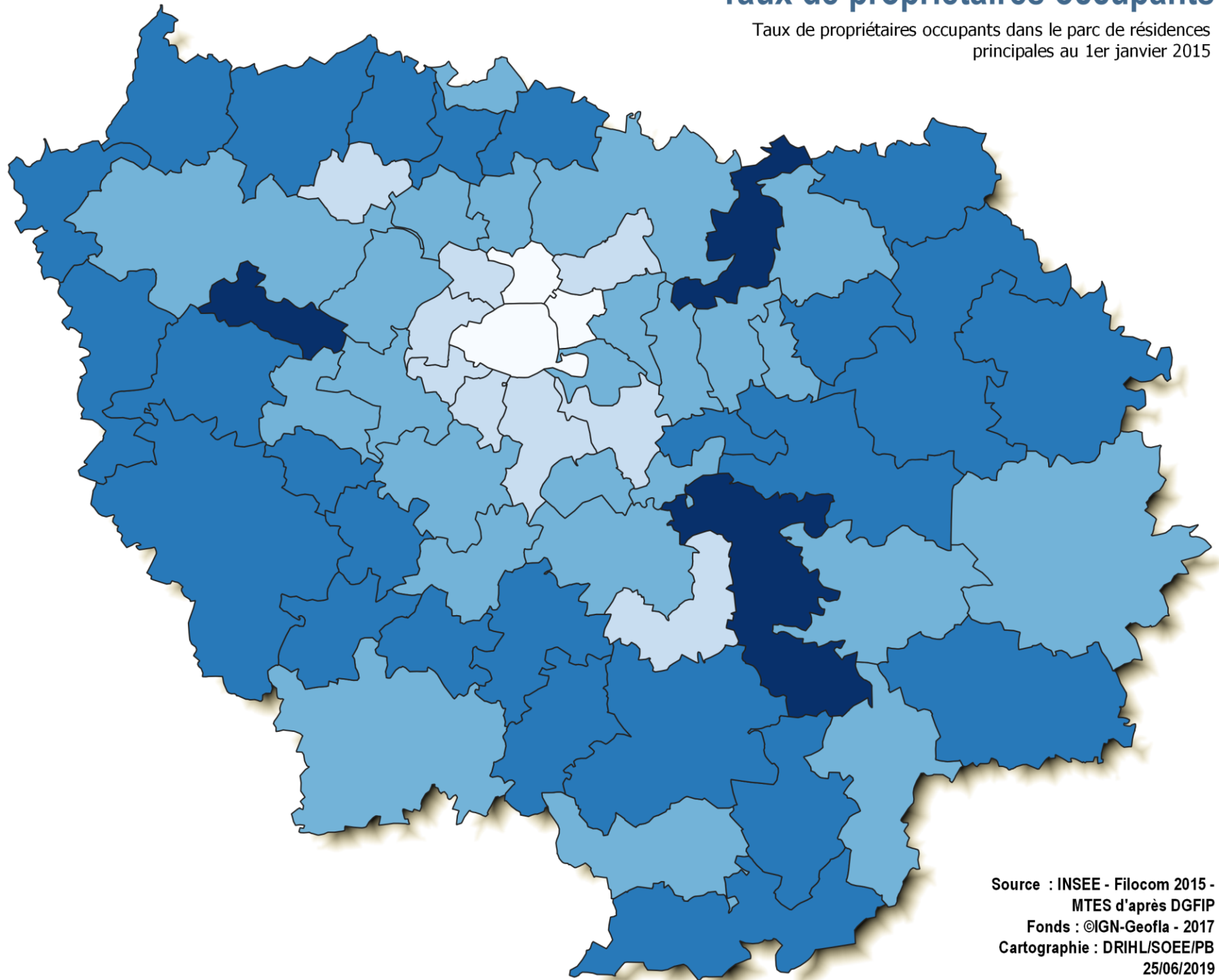
- Moins de 10 %
- Entre 10 et 12 %
- Entre 12 et 14 %
- Entre 14 et 20 %
- Plus de 20 %

Taux de propriétaires occupants






Taux de propriétaires occupants dans le parc de résidences principales au 1er janvier 2015



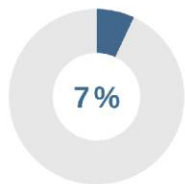
Taux de propriétaires occupants



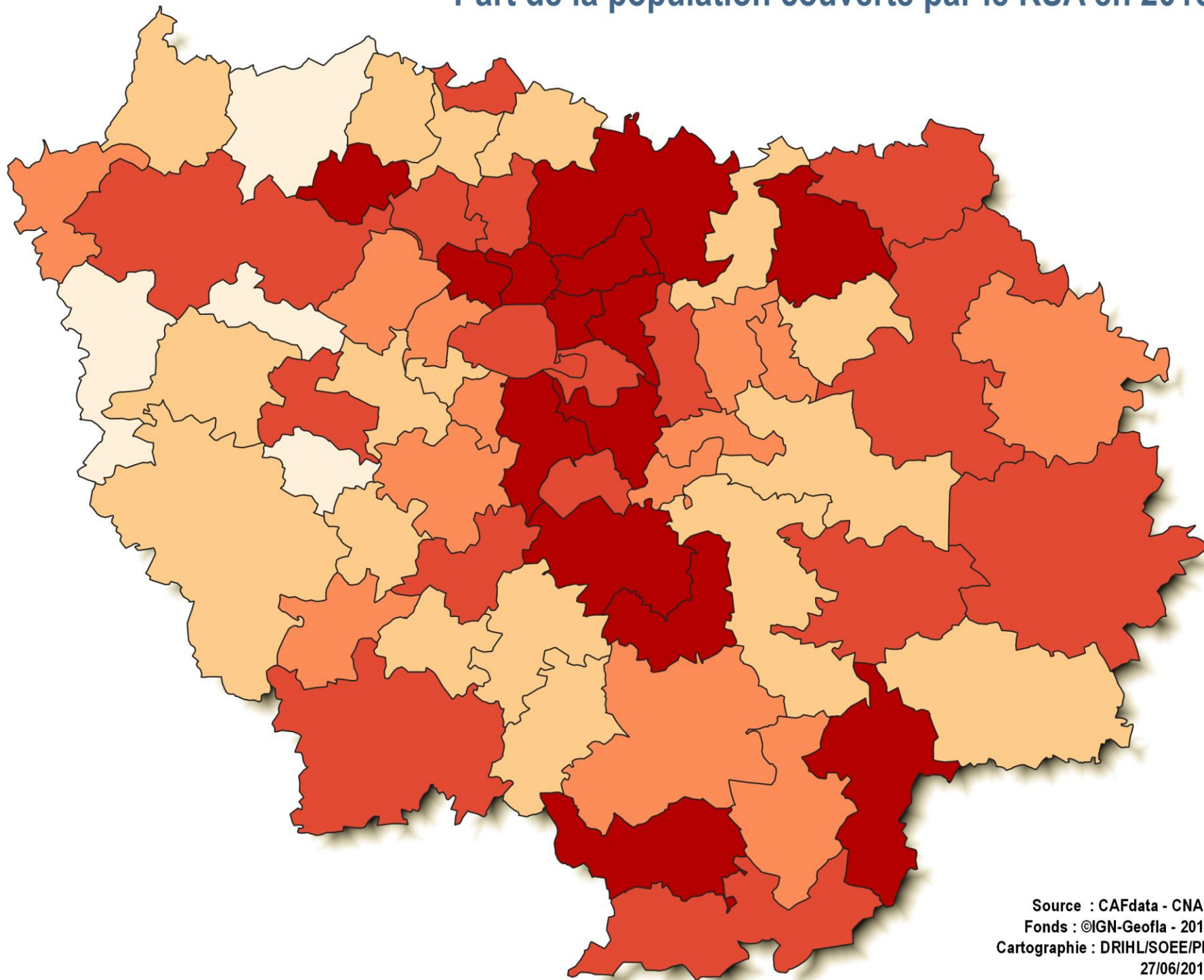
Légende

-  Moins de 35 %
-  Entre 35 et 50 %
-  Entre 50 et 65 %
-  Entre 65 et 80 %
-  Plus de 80 %

Source : INSEE - Filocom 2015 -
MTES d'après DGFIP
Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
25/06/2019



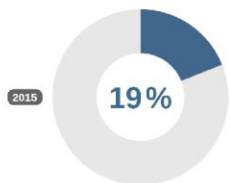
Ratio du nombre d'allocataires
du RSA sur la population



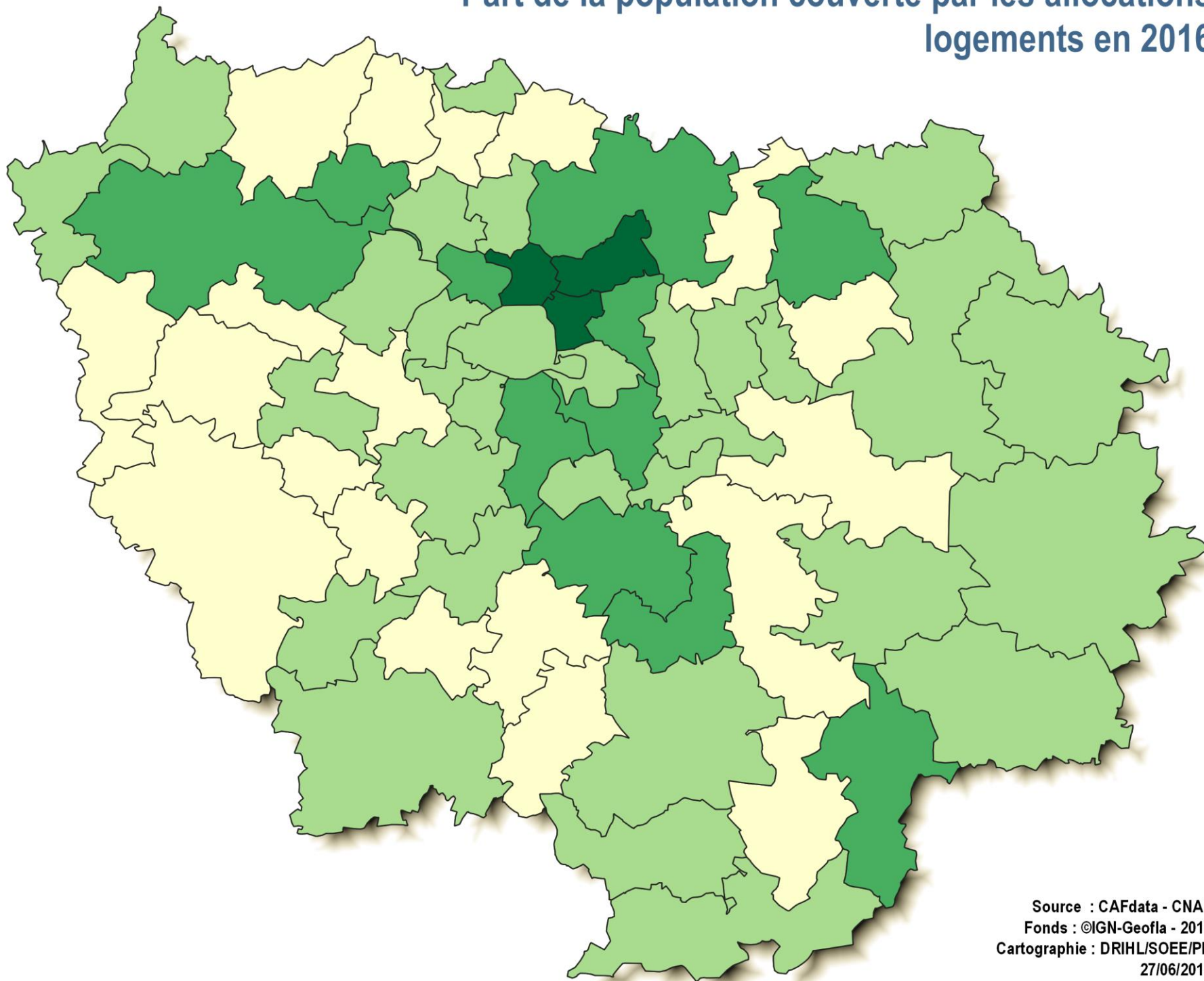
Légende

- Moins de 1.5 %
- Entre 1.5 et 3.5 %
- Entre 3.5 et 5 %
- Entre 5 et 7.5 %
- Plus de 7.5 %

Part de la population couverte par les allocations logements en 2016



Ratio du nombre d'allocataires logements sur la population

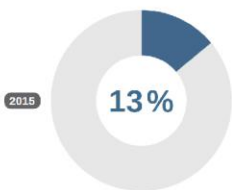


Légende

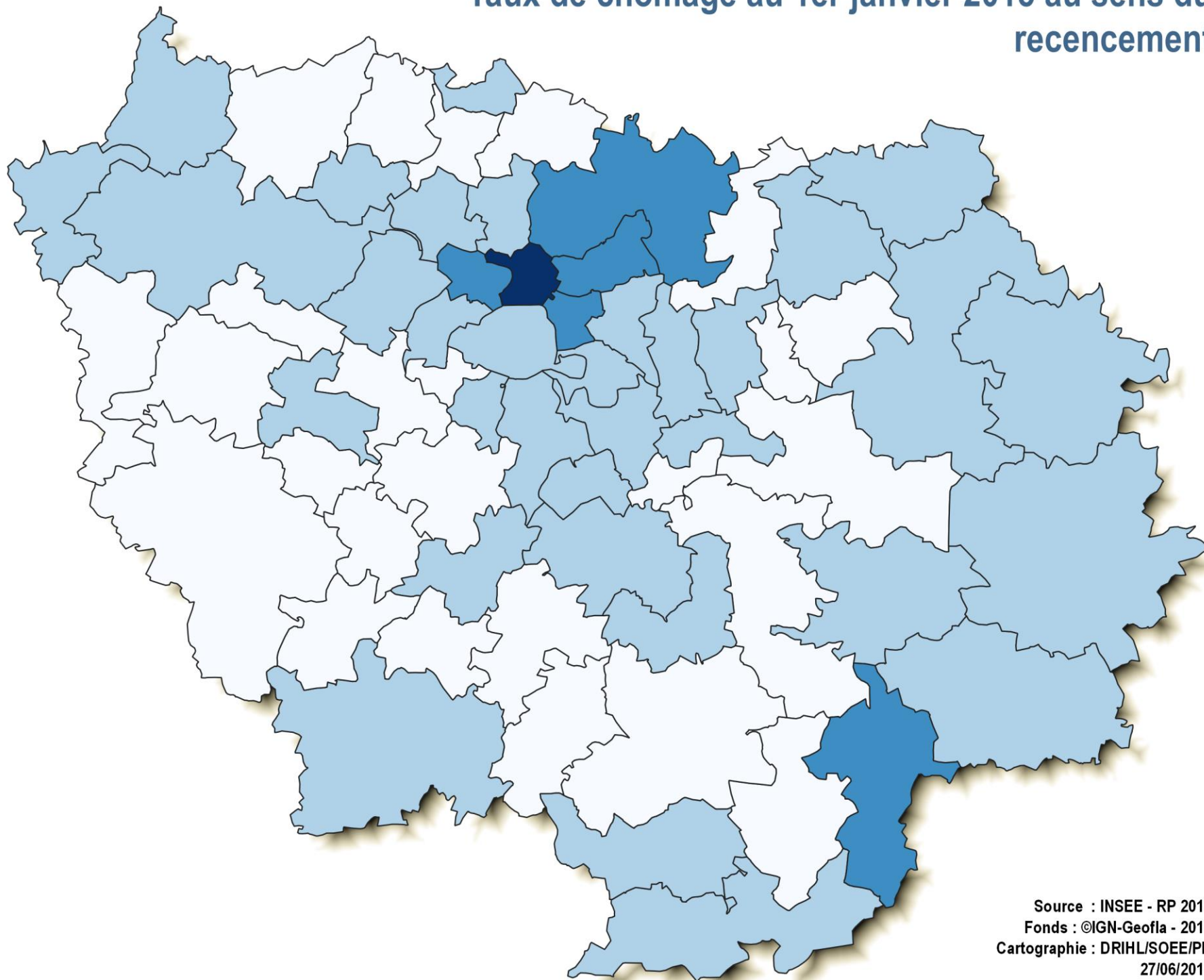
- Moins de 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Entre 20 et 30 %
- Plus de 30 %

Source : CAFdata - CNAF
Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
27/06/2019

Taux de chômage au 1er janvier 2015 au sens du recensement



Taux de chômage
au sens du recensement INSEE



Légende

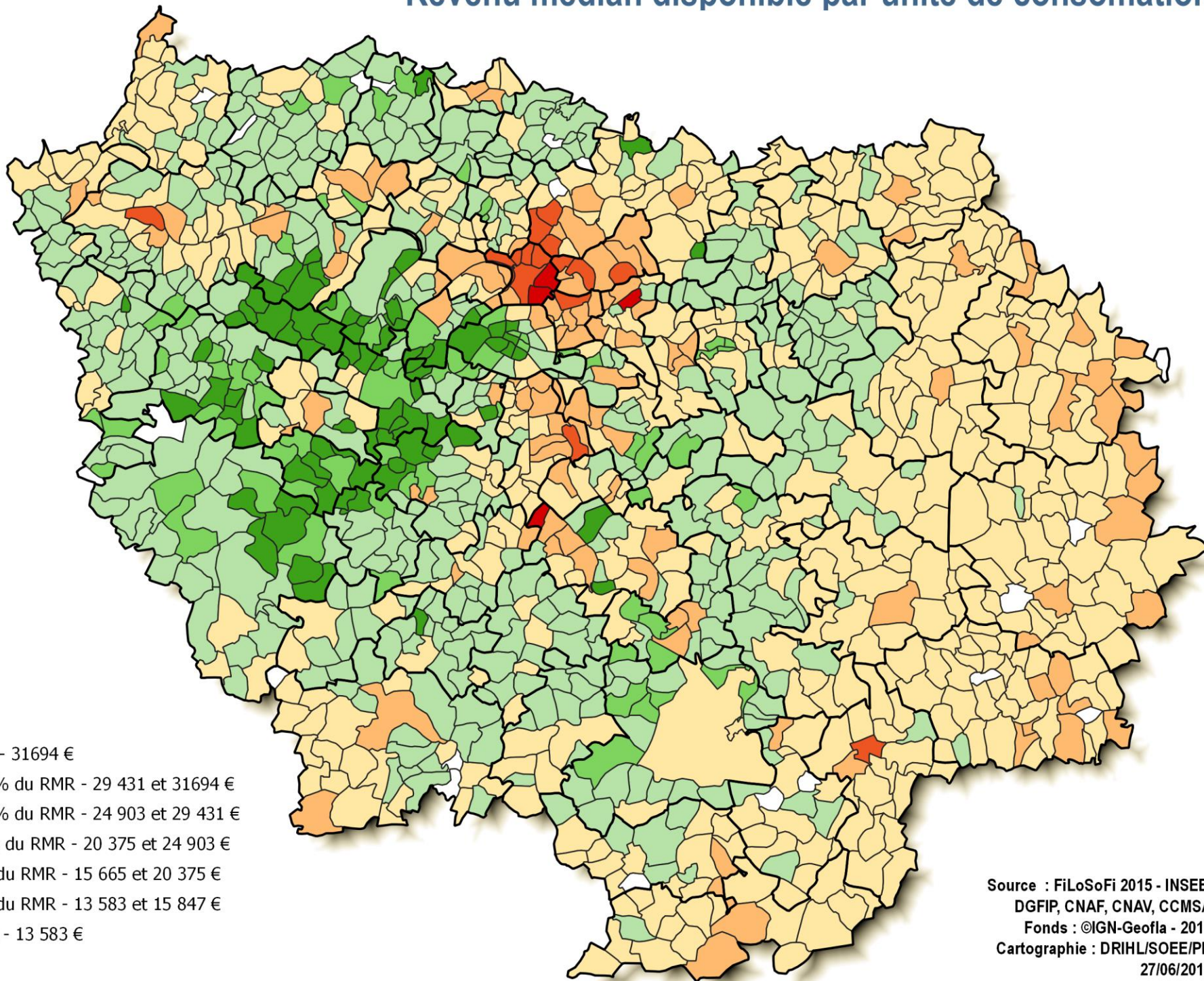
- Moins de 10 %
- Entre 10 et 15 %
- Entre 15 et 20 %
- Plus de 20 %

Source : INSEE - RP 2015
Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
27/06/2019

2015



22 639 €

Revenu médian
par unité de consommation

Légende

- Plus de 140% du RMR - 31 694 €
- Entre de 130% et 140% du RMR - 29 431 et 31 694 €
- Entre de 110% et 130% du RMR - 24 903 et 29 431 €
- Entre de 90% et 110% du RMR - 20 375 et 24 903 €
- Entre de 70% et 90% du RMR - 15 665 et 20 375 €
- Entre de 60% et 70% du RMR - 13 583 et 15 847 €
- Moins de 60% du RMR - 13 583 €
- Secret statistique

Source : FiLoSoFi 2015 - INSEE,
 DGFiP, CNAF, CNAV, CCMSA
 Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
 Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
 27/06/2019

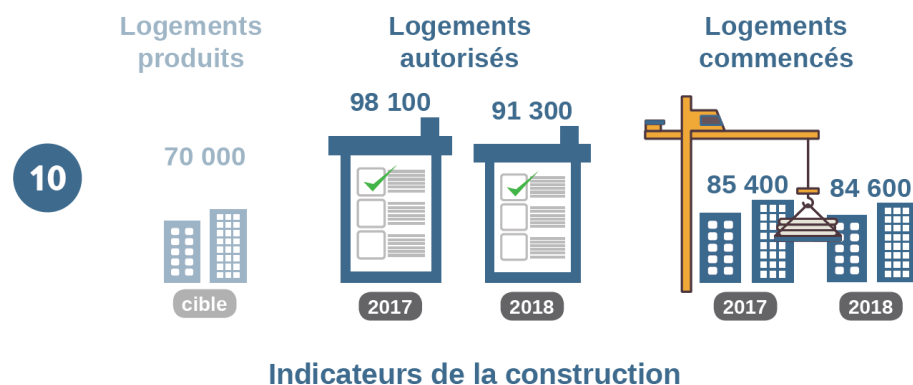
3 Production de logements

3.1 Synthèse régionale

Orientation

- Réaffirmer l'urgence de répondre aux besoins en produisant au minimum 70 000 logements par an (SRHH, volet 1, partie I.1.a)

Indicateurs



Pour 2018, les estimations régionales en matière de construction de logements sont de 91 300 logements autorisés et de 84 600 logements mis en chantier (source : traitement statistique par le SDES¹, des données en dates réelles de la base de données Sitadel, à fin juin 2019).

Au niveau régional les objectifs de 70 000 logements par an sont donc dépassés. Au niveau des EPCI et des EPT, seuls les chiffres bruts (*ie* sans traitement statistique) des logements autorisés sont disponibles et fiables (cf. tableaux et cartes de la partie 3.2 dans les pages suivantes).

¹ Service de la donnée et des études statistiques des ministères de l'écologie et du logement

Nombre de logements mis en chantier pour 1 000 habitants

9



7,0 logements

2017



7,0 logements

2018

Effort de construction

Les données du recensement général de la population sont publiées par l'Insee, 2 ans après leur mesure. L'effort de construction moyen est donc calculé par rapport à la population de 2016. Il est basé sur des estimations de logements mis en chantier au niveau régional (source : traitement statistique par le SDES des données en date réelles de la base Sitadel à fin juin 2019).

Au niveau des EPCI et des EPT, seuls les chiffres bruts (*ie* sans traitement statistique) des logements autorisés sont disponibles et fiables. L'effort de construction à leur niveau est basé sur ces chiffres (cf. tableaux de la partie 3.2 dans les pages suivantes).

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Produire une offre adaptée à la diversité des besoins

- Définir et activer les leviers de développement d'une offre abordable : suivre l'évolution du coût et la qualité des opérations
- Mettre en place un suivi de la construction et de la mobilisation foncière
- Renforcer les leviers de mobilisation foncière des acteurs publics et privés
- Organiser le retour d'expérience et l'échange de bonne pratique sur la construction de logement modulables adaptés aux situations évolutives des ménages

Promouvoir un développement équilibré des territoires et construire une culture régionale des enjeux du logement et de l'hébergement

- Développer les outils de sensibilisation des habitants aux enjeux de la construction, favorisant l'acceptabilité des projets urbains

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 3 : Développement de l'offre
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 1.1 : Augmenter la production de logements
- Étude de la DRIHL et de la DR-Insee intitulée « Évolutions conjointes du parc de logements et de la population en Île-de-France – Deux scénarios à l'horizon 2035 » ([sur le site de la DRIHL](#))

3.2 Détail par intercommunalité

EPCI	Population 2016	Objectif SRHH	Logements autorisés		Logements autorisés pour 1000 habitants	
			2017	2018	2017	2018
Métropole du Grand Paris	7 026 765	38 000	49 436	50 655	7,0	7,2
CU Grand Paris Seine et Oise	410 596	2300	2764	2435	6,7	5,9
CA Cœur d'Essonne Agglomération	196 960	1350	1161	1323	5,9	6,7
CA Communauté Paris-Saclay	312 888	4000	3904	4188	12,5	13,4
CA Coulommiers Pays de Brie	75 370	370	407	296	5,4	3,9
CA de Cergy-Pontoise	204 804	1500	1801	1472	8,8	7,2
CA du Pays de Fontainebleau	68 352	300	523	247	7,7	3,6
CA Etampois Sud Essonne	53 608	240	402	469	7,5	8,7
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	351 608	2400	2895	2534	8,2	7,2
CA Marne et Gondoire	98 338	1150	2171	1196	22,1	12,2
CA Melun Val de Seine	130 998	720	737	1182	5,6	9,0
CA Paris - Vallée de la Marne	227 440	1600	2408	2230	10,6	9,8
CA Pays de Meaux	96 291	705	1226	942	12,7	9,8
CA Plaine Vallée	182 034	850	854	948	4,7	5,2
CA Rambouillet Territoires	78 443	440	494	485	6,3	6,2
CA Roissy Pays de France	350 406	1700	3140	2227	9,0	6,4
CA Saint Germain Boucles de Seine	334 123	1800	4088	3569	12,2	10,7
CA Saint Quentin en Yvelines	229 369	1700	1959	1599	8,5	7,0
CA Val d'Europe Agglomération	32 960	800	475	889	14,4	27,0
CA Val d'Yerres Val de Seine	177 491	650	1316	1029	7,4	5,8
CA Val Parisis	272 890	1500	3335	1904	12,2	7,0
CA Versailles Grand Parc	264 484	2000	1887	1887	7,1	7,1
CC Bassée-Montois	23 467	50	48	60	2,0	2,6
CC Brie des Rivières et Châteaux	38 925	170	253	217	6,5	5,6
CC Brie Nangissienne	27 614	125	158	50	5,7	1,8
CC Carnelle - Pays de France	31 724	160	323	151	10,2	4,8
CC Cœur d'Yvelines	49 307	290	363	441	7,4	8,9
CC de la Haute Vallée de Chevreuse	25 177	180	292	41	11,6	1,6

EPCI	Population 2016	Objectif SRHH	Logements autorisés		Logements autorisés pour 1000 habitants	
			2017	2018	2017	2018
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	38 864	215	364	182	9,4	4,7
CC des Deux Vallées	18 613	70	37	112	2,0	6,0
CC des Deux Morin	26 463	70	67	66	2,5	2,5
CC des Portes de l'Île-de-France	22 554	95	339	130	15,0	5,8
CC du Haut Val d'Oise	38 172	150	232	385	6,1	10,1
CC du Pays de Limours	26 882	110	176	111	6,5	4,1
CC du Pays de l'Ourcq	17 849	40	20	35	1,1	2,0
CC du Pays de Montereau	42 129	215	149	210	3,5	5,0
CC du Pays Houdanais	25 125	160	80	94	3,2	3,7
CC du Provinois	34 655	100	135	143	3,9	4,1
CC du Val Briard	35 828	155	368	207	10,3	5,8
CC du Val d'Essonne	59 561	270	493	1123	8,3	18,9
CC du Vexin-Val de Seine	16 629	50	165	17	9,9	1,0
CC Entre Juine et Renarde	27 440	140	184	195	6,7	7,1
CC Gally Mauldre	21 844	100	125	62	5,7	2,8
CC Gâtinais Val de Loing	18 857	40	53	28	2,8	1,5
CC le Dourdannais en Hurepoix	26 333	130	67	185	2,5	7,0
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	46 199	185	886	321	19,2	6,9
CC l'Orée de la Brie	26 714	200	197	165	7,4	6,2
CC Moret Seine et Loing	39 055	120	105	228	2,7	5,8
CC Pays Créçois	36 287	185	179	144	4,9	4,0
CC Pays de Nemours	29 929	90	156	219	5,2	7,3
CC Plaines et Monts de France	24 372	60	286	209	11,7	8,6
CC Sausseron Impressionnistes	19 428	150	8	60	0,4	3,1
CC Vexin Centre	24 918	140	77	50	3,1	2,0

Territoires de la MGP	Population 2016	Logements autorisés		Logements autorisés pour 1000 habitants	
		2017	2018	2017	2018
T1 – Ville de Paris	2 190 327	4295	4074	2,0	1,9
T2 – Vallée Sud Grand Paris	396 552	4052	4557	10,2	11,5
T3 – Grand Paris Seine Ouest	318 535	2016	2467	6,3	7,7
T4 – Paris Ouest La Défense	557 229	4959	5569	8,9	10,0
T5 – Boucle Nord de Seine	441 420	3498	4608	7,9	10,4
T6 – Plaine Commune	435 310	3461	2507	8,0	5,8
T7 – Terres d'Envol	361 037	3069	3752	8,5	10,4
T8 – Est Ensemble	415 958	4322	4077	10,4	9,8
T9 – Grand Paris - Grand Est	394 355	5911	7096	15,0	18,0
T10 – Paris-Est-Marne et Bois	508 854	6461	3313	12,7	6,5
T11 – Grand Paris Sud Est Avenir	310 758	1581	2217	5,1	7,1
T12 – Grand Orly Seine Bièvre	696 430	5811	6418	8,3	9,2
Total pour la Métropole du Grand Paris	7 026 765	49 436	50 655	7,0	7,2

Les périmètres des EPCI et des EPT dans les tableaux précédents et les cartes suivantes ont été choisis pour faciliter les comparaisons entre objectifs et résultats.

Ainsi, les périmètres de la CC du Val Briard, de la CA Marne et Gondoire et de la CA Val d'Europe Agglomération sont ceux au 01/01/2017. Cela permet d'y comparer les résultats aux objectifs fixés par le SRHH, malgré les changements suivants :

- les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré sont passées de la CC du Val Briard à la CA Marne et Gondoire le 03/07/2017² ;
- les communes de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis sont passées de la CC du Val Briard à la CA Val d'Europe Agglomération le 01/01/2018³.

A l'inverse, la population, l'objectif et les logements autorisés de la CA Coulommiers Pays de Brie sont issus des sommes des mêmes éléments issus de la CC du Pays de Coulommiers et de la CC du Pays fertois, qui ont fusionné le 01/01/2018⁴. Les efforts ont été recalculés avec le nouveau périmètre.

Les autres périmètres sont restés inchangés depuis le 01/01/2017. Seuls leurs noms ont été mis à jour le cas échéant.

² Cf. Arrêté 2017/DRCL/BCCCL/49 du Préfet de Seine-et-Marne du 03/07/2017

³ Cf. Arrêté 2017/DRCL/BCCCL/89 du Préfet de Seine-et-Marne du 27/12/2017

⁴ Cf. Arrêté 2017/DRCL/BCCCL/91 du Préfet de Seine-et-Marne du 14/11/2017

Objectifs de développement de l'offre de logements du SRHH

Effort demandé aux collectivités en nombre de logements pour 1000 résidences principales, et nombre de logements en étiquette.

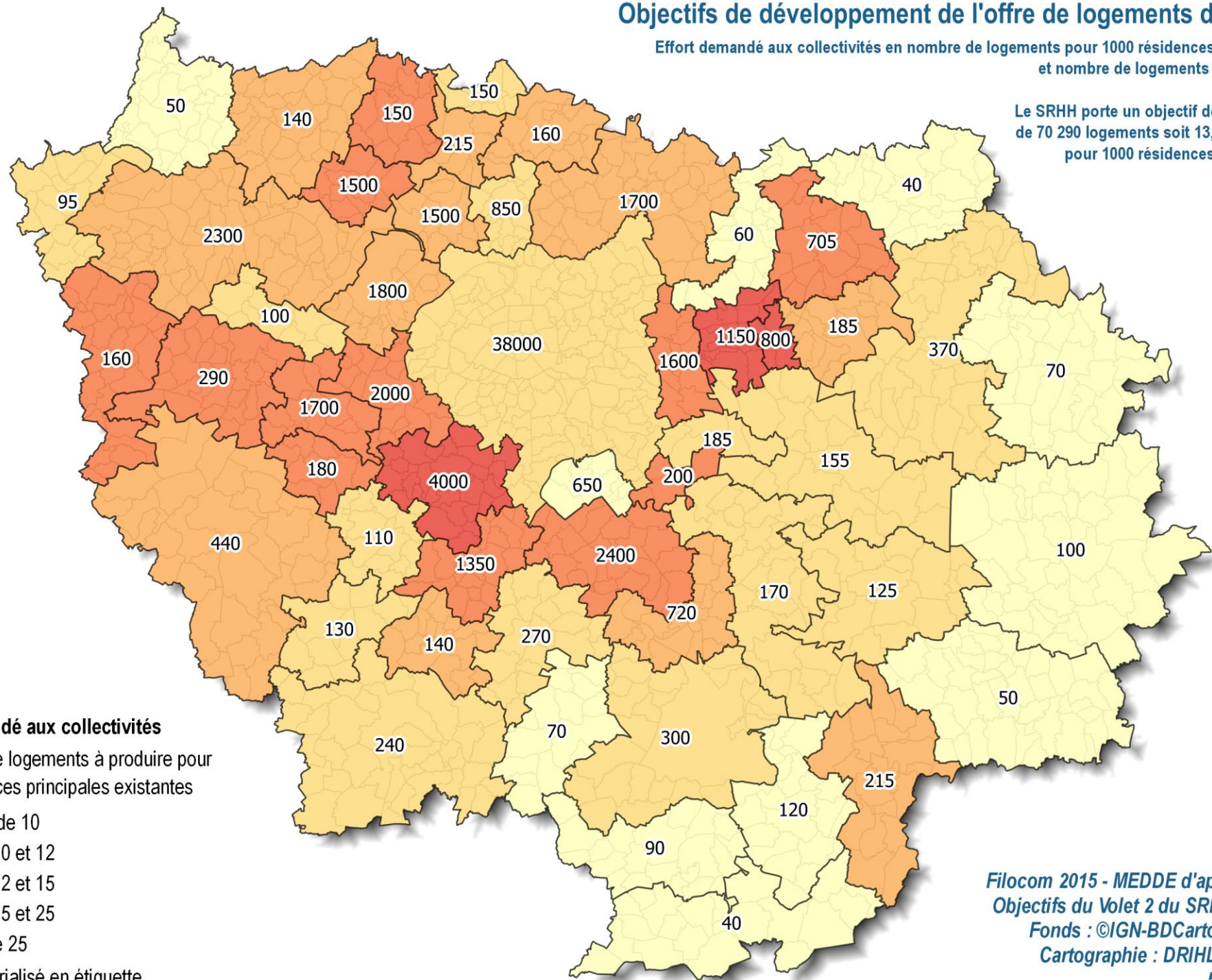
Le SRHH porte un objectif de production de 70 290 logements soit 13,8 logements pour 1000 résidences principales.

Effort demandé aux collectivités

En nombre de logements à produire pour 1000 résidences principales existantes

- Moins de 10
- Entre 10 et 12
- Entre 12 et 15
- Entre 15 et 25
- Plus de 25

objectif territorialisé en étiquette



Sources :
Filocom 2015 - MEDDE d'après DGFIP
Objectifs du Volet 2 du SRHH - CRHH
Fonds : ©IGN-BDCarto 3.1 - 2014
Cartographie : DRIHL/SOEE/BC
5 avril 2018

Indicateurs de la construction par EPCI en 2018

50 650 logements ont été autorisés en 2018 sur le territoire de la métropole

10

Logements produits

70 000



cible

Logements autorisés

98 100

91 300

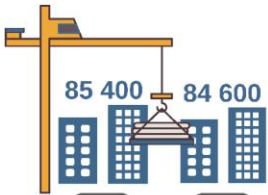


2017



2018

Logements commencés



85 400

84 600

2017

2018

Indicateurs de la construction

Légende

- Moins de 100 logements
- Entre 100 et 200 logements
- Entre 200 et 500 logements
- Entre 500 et 1000 logements
- Entre 1000 et 2000 logements
- Entre 2000 et 4000 logements
- Plus de 4000 logements

Source : Sitadel2 au 30/06/2019
Fonds : ©IGN-Geofla - 2017
Cartographie : DRIHL/SOEE/PB
29/10/2019

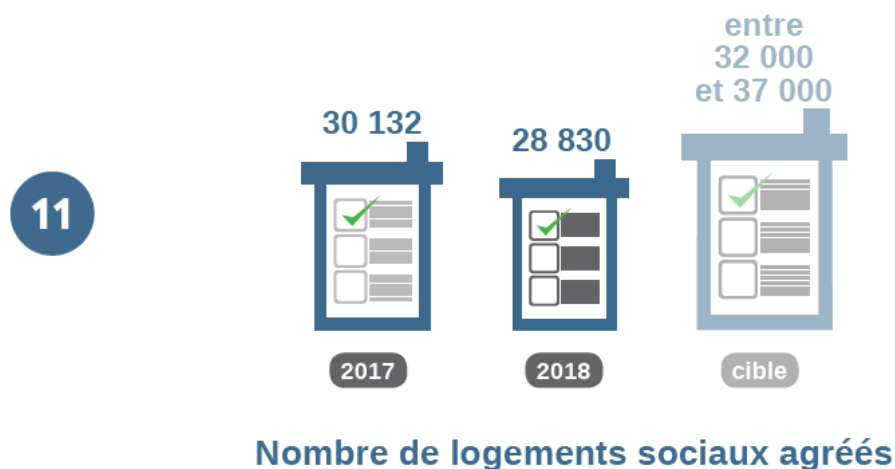
4 Production de logements sociaux

4.1 Synthèse régionale

Orientations

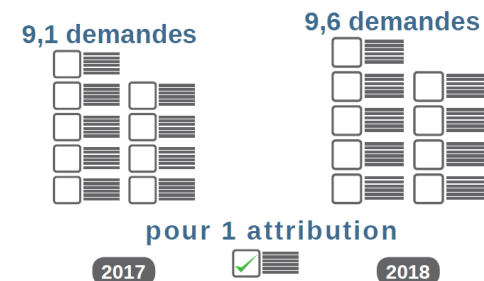
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour décliner des objectifs par segment de parc (Volet 1 – Partie I.1.b et Volet 2 – Partie I.2)
- Réaliser les objectifs de production de la loi SRU (Volet 1 – Partie I.2.b et Volet 2 – Partie I.2.a)
- Renforcer et préciser les obligations des communes soumises à la loi SRU (Volet 1 – Partie V.3.a et Volet 2 – Partie I.2.a)

Indicateurs



La cible de cet indicateur est d'agréer entre 32 000 et 37 000 logements sociaux par an, pour atteindre respectivement les objectifs de la loi SRU en 2025 et ceux du SDRIF en 2030. La cible n'est donc pas atteinte en 2018. De plus, la tendance des deux dernières années est à l'éloignement de la cible.

12



Pression de la demande de logements sociaux

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Définir et activer les leviers de développement d'une offre abordable

- Identifier le potentiel régional de production de logements sociaux par acquisition–amélioration.
- Développer le recours au dispositif de dissociation de la propriété du foncier et du bâti par le biais de baux emphytéotiques dans les tissus tendus.

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 4 : Production sociale
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 1.2 : Accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve, notamment par une production soutenue de logements locatifs sociaux
- Étude de la DRIHL et de la DRIEA intitulée « Le parc locatif social en Île-de-France au 1er janvier 2018 » ([sur le site de la DRIHL](#))
- Étude de l'OLS⁵ intitulée « Données repères – Le parc locatif social et son occupation en Île-de-France » ([sur le site de l'OLS](#))

⁵ Observatoire du logement social

4.2 Détails par intercommunalité

EPCI	Objectif	Agréments 2018
Métropole du Grand Paris	31324	16392
CU Grand Paris Seine et Oise	1533	1149
CA Cœur d'Essonne Agglomération	1016	584
CA Communauté Paris-Saclay	2734	649
CA Coulommiers Pays de Brie	50	62
CA de Cergy-Pontoise	839	315
CA du Pays de Fontainebleau	52	105
CA Etampois Sud Essonne	212	265
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	1527	438
CA Marne et Gondoire	813	417
CA Melun Val de Seine	375	221
CA Paris - Vallée de la Marne	1072	1181
CA Pays de Meaux	421	64
CA Plaine Vallée	798	290
CA Rambouillet Territoires élargie	289	200
CA Roissy Pays de France	716	803
CA Saint Germain Boucles de Seine	1644	1714
CA Saint Quentin en Yvelines	1021	283
CA Val d'Europe Agglomération	220	164
CA Val d'Yerres Val de Seine	590	92
CA Val Parisis	1273	772
CA Versailles Grand Parc	1889	591
CC Bassée-Montois	3	0
CC Brie des rivières et châteaux	20	0
CC Brie Nangissienne	15	0
CC Carnelle - Pays de France	28	3

EPCI	Objectif	Agréments 2018
CC Cœur d'Yvelines	142	63
CC de la Haute Vallée de Chevreuse	162	80
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	198	34
CC des 2 Vallées	8	16
CC des Deux Morin	6	85
CC des Portes de l'Île de France	13	130
CC du Haut Val d'Oise	44	135
CC du Pays de Limours	17	36
CC du Pays de l'Ourcq	3	0
CC du Pays de Montereau	35	160
CC du Pays Houdanais	13	0
CC du Provinois	12	0
CC du Val Briard	38	12
CC du Val d'Essonne	104	393
CC du Vexin-Val de Seine	3	73
CC Entre Juine et Renarde	20	33
CC Gally Mauldre	18	5
CC Gâtinais Val de Loing	5	0
CC le Dourdannais en Hurepoix	20	144
CC les Portes Briardes Entre Villes et Forêts	162	357
CC l'Orée de la Brie	184	16
CC Moret Seine et Loing	19	49
CC Pays Créçois	30	0
CC Pays de Nemours	13	50
CC Plaines et Monts de France	7	127
CC Sausseron Impressionnistes	119	47
CC Vexin Centre	8	31

EPT	Agréments 2018
T1 - Paris	6118
T2 - Vallée sud Grand Paris	708
T3 - GPSO (Grand paris Seine Ouest)	722
T4 - Paris Ouest la Défense	1149
T5 - Boucle Nord de seine	1240
T6 - Plaine Commune	259
T7 - Terres de France	157
T8 - Est Ensemble	1015
T9 - Grand Paris Grand Est	1497
T10 - Paris Est Métropole Marne et Bois	1495
T11 - Plaine centrale Haut Val de Marne Plateau Briard	263
T12 - Grand Orly Val de bièvre Seine Amont	1769
Total pour la Métropole du Grand Paris	16392

Les périmètres des EPCI et des EPT dans les tableaux précédents et les cartes suivantes ont été choisis pour faciliter les comparaisons entre objectifs et résultats.

Ainsi les périmètres de la CC du Val Briard, de la CA Marne et Gondoire et de la CA Val d'Europe Agglomération sont ceux au 01/01/2017. Cela permet d'y comparer les résultats aux objectifs fixés par le SRHH, malgré les changements suivants :

- les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré sont passées de la CC du Val Briard à la CA Marne et Gondoire le 03/07/2017⁶ ;
- les communes de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis sont passées de la CC du Val Briard à la CA Val d'Europe Agglomération le 01/01/2018⁷.

A l'inverse les agréments de logements sociaux de la CA Coulommiers Pays de Brie sont issus des sommes des mêmes éléments issus de la CC du Pays de Coulommiers et de la CC du Pays ferrois, qui ont fusionné le 01/01/2018⁸.

Les autres périmètres sont restés inchangés depuis le 01/01/2017. Seuls leurs noms ont été mis à jour le cas échéant.

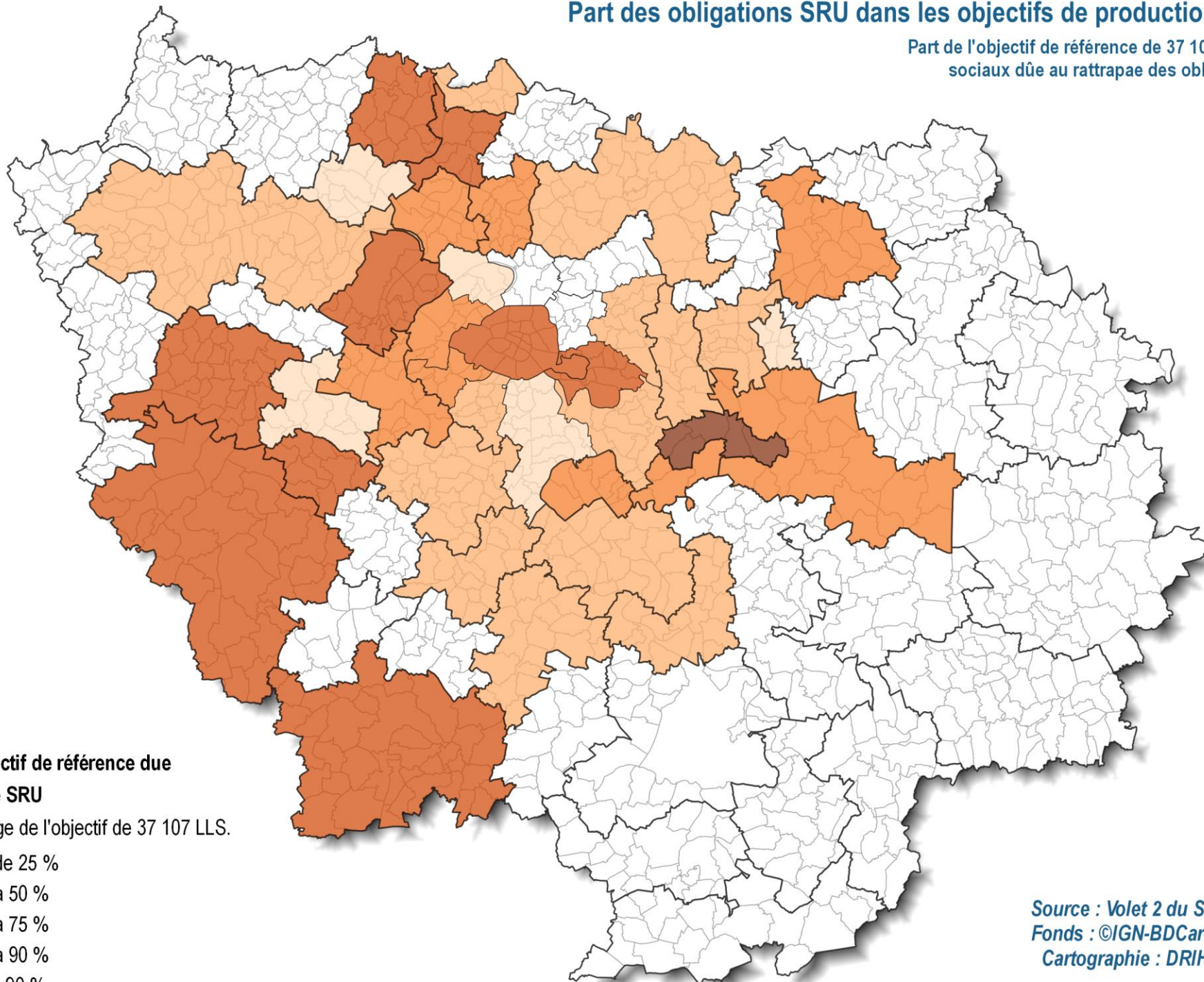
⁶ Cf. Arrêté 2017/DRCL/BCCCL/49 du Préfet de Seine-et-Marne du 03/07/2017

⁷ Cf. Arrêté 2017/DRCL/BCCCL/89 du Préfet de Seine-et-Marne du 27/12/2017

⁸ Cf. Arrêté 2017/DRCL/BCCCL/91 du Préfet de Seine-et-Marne du 14/11/2017

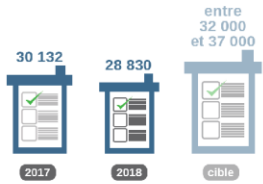
Part des obligations SRU dans les objectifs de production sociale

Part de l'objectif de référence de 37 107 logements sociaux dûe au rattrapage des obligation SRU.

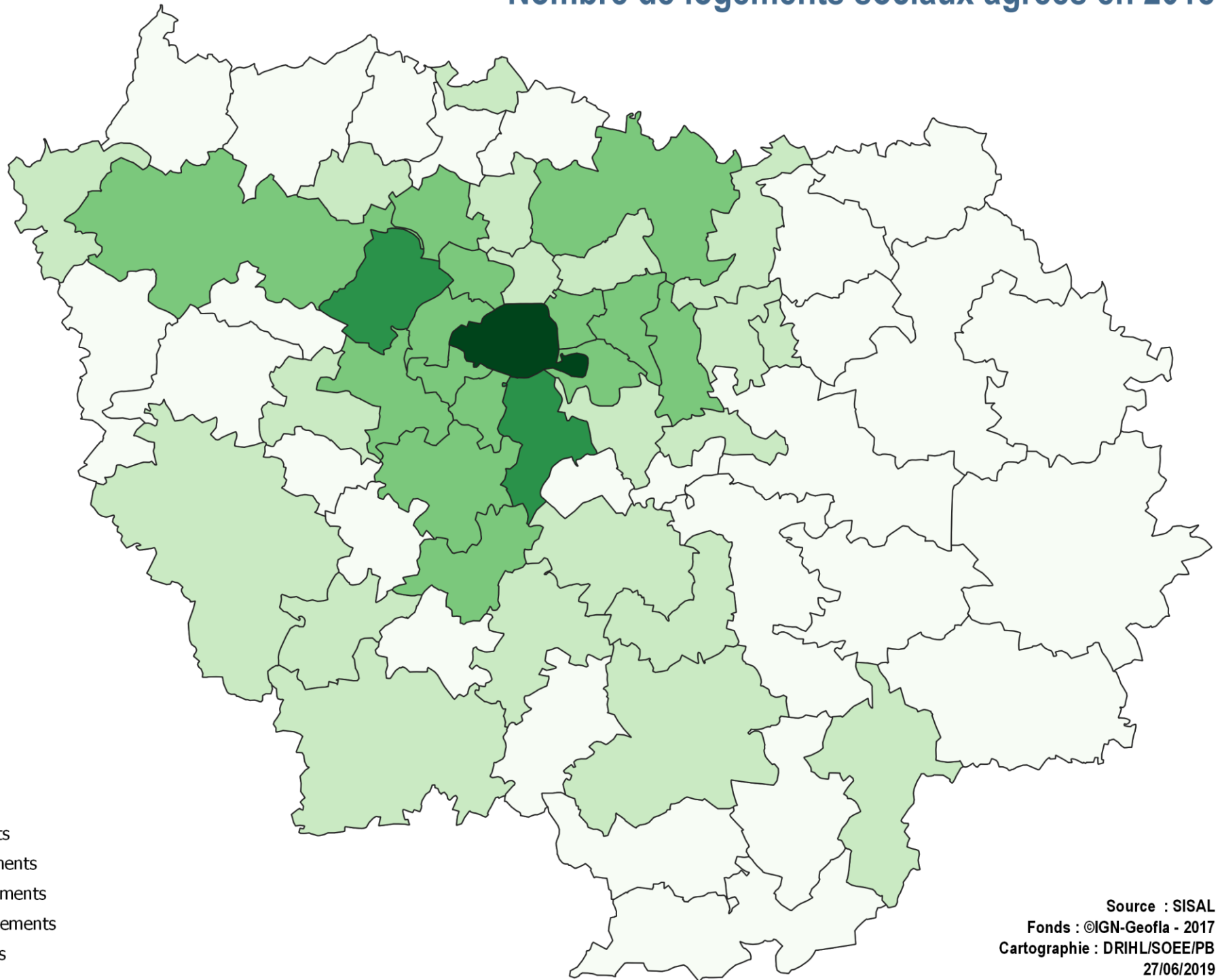


Source : Volet 2 du SRHH -CRHH
Fonds : ©IGN-BDCarto 3.1 - 2014
Cartographie : DRIHL/SOEE/BC
9 avril 2018

Nombre de logements sociaux agréés en 2018



Nombre
de logements sociaux agréés



Légende

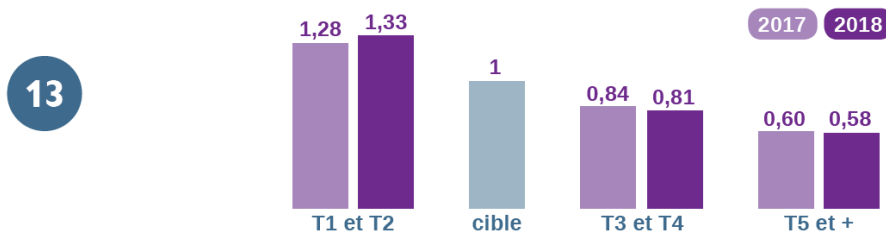
- Moins de 100 logements
- Entre 100 et 500 logements
- Entre 500 et 1500 logements
- Entre 1500 et 3000 logements
- Plus de 3000 logements

4.3 Typologie de logements

Orientations

- Adapter les logements aux évolutions de la famille, stimuler l'offre de grands logements à prix abordable (Volet 1 – Partie I.4.a et Volet 2 – Partie I.2.d)
- Maintenir et développer une offre de petites surfaces locatives connectées aux réseaux de transports (Volet 1 – Partie I.4.b et Volet 2 – Partie I.2.d)

Indicateur



Déséquilibre des typologies

Cet indicateur est le rapport de la pression de la demande sur une typologie particulière sur la pression de la demande d'ensemble.

La cible de cet indicateur est 1, ce qui correspondrait à une pression homogène de la demande, quelle que soit la typologie du logement social demandé.

Entre 2017 et 2018, la pression s'est accrue sur les petites typologies, accentuant le déséquilibre. La cible de l'indicateur n°13 n'est pas atteinte.

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Produire une offre adaptée à la diversité des besoins

- Organiser le retour d'expérience et l'échange de bonnes pratiques sur les opérations innovantes en matière de construction de logements modulables adaptés aux situations évolutives des ménages

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à intégrer le besoin de petites typologies avec des objectifs spécifiques dans ses futures programmations de LLS (bilan 2018 du CRHH).

Pour aller plus loin

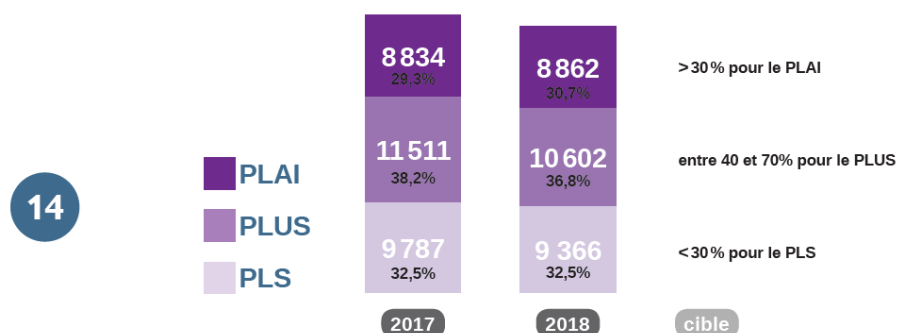
- T₀ du SRHH – Partie 4.4 : Typologie des logements
- Bilan du CRHH en 2018
 - Partie 1.4 : Adapter l'offre produite aux évolutions des modes de vie des ménages
 - Focus : Adapter la taille des logements sociaux à la demande

4.4 Catégories de financement

Orientations

- Développer des produits locatifs sociaux réellement adaptés aux ressources (Volet 1 – Partie I.2.c et Volet 2 – Partie I.2.b)
- Développer des réponses plus structurelles face à l'urgence (Volet 1 – Partie I.3.a et Volet 2 – Partie II.2.a)
- Renforcer et préciser les obligations des communes soumises à la loi SRU (Volet 1 – Partie V.3.a et Volet 2 – Partie I.2.a)
- Déterminer une stratégie équilibrée de développement de l'offre de logements très sociaux, entre solidarité régionale et réponse aux besoins locaux (Volet 1 – Partie V.3.b et Volet 2 – Partie I.2.b)

Indicateur



Répartition des financements de logements sociaux

Cibles :

- une progression annuelle de 2 à 5 % de la part de PLAII, au niveau régional ;
- au moins 30 % de PLAII dans les communes en rattrapage SRU ;

- au moins 70 % de PLAII et PLUS dans les communes en rattrapage SRU.

Ces objectifs concernent l'ensemble des PLAII agréés, qu'ils soient familiaux ou en structures collectives.

La part de PLAII agréés a progressé entre 2017 et 2018 mais pas de 2 à 5 %. La cible régionale n'est donc pas atteinte. La part de PLAII agréés en structures collectives a augmentée (cf. indicateur n°16, partie 5.2). A l'inverse la part de PLAII familiaux a baissé (de 6041 en 2017 à 5775 en 2018).

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 4.3 : Logements sociaux par financement
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 1.2 : Accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve, notamment par une production soutenue de logements locatifs sociaux

5 Diversification et accessibilité de l'offre

5.1 Logements intermédiaires

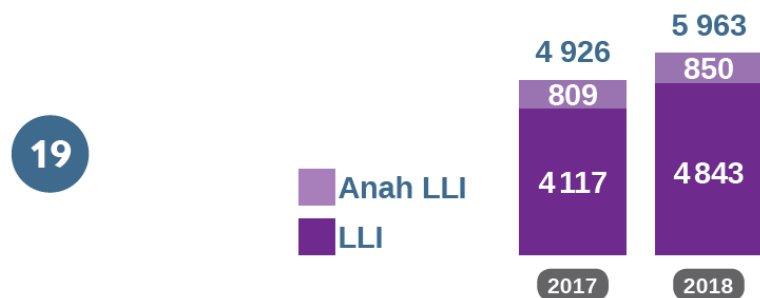
Orientation

- Recréer des parcours résidentiels pour les occupants, dans et hors du parc social (Volet 1 – Partie II.3.b et Volet 2 – Partie I.3.a)

Actions 2018

- Le 07/06/2018, le Préfet de région a confié aux membres du Comex Logement (réunion des acteurs publics et privés du développement de l'offre de logements en Île-de-France) l'élaboration d'une stratégie de développement du logement intermédiaire.
- Le 30/11/2018, le bureau du CRHH a confié à la DRIHL le pilotage d'un groupe de travail de l'ORHH (observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement) chargé d'identifier les territoires stratégiques pour le logement intermédiaire.

Indicateur



Nombre de logements intermédiaires autorisés

Les logements intermédiaires comprennent les PLI agréés, les conventionnements Anah aux loyers intermédiaires et les logements en investissements locatifs

intermédiaires. Les données de la DGFIP sur les investissements locatifs défiscalisés ne sont pas disponibles.

La cible de cet indicateur est la production de 3000 à 4000 logements par an, hors investissements défiscalisés (Pinel...). La cible a donc été atteinte en 2018.

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Produire une offre adaptée à la diversité des besoins

- Conclusion des travaux du GT de l'ORHH chargé d'identifier les territoires stratégiques pour le logement intermédiaire.

Pour aller plus loin

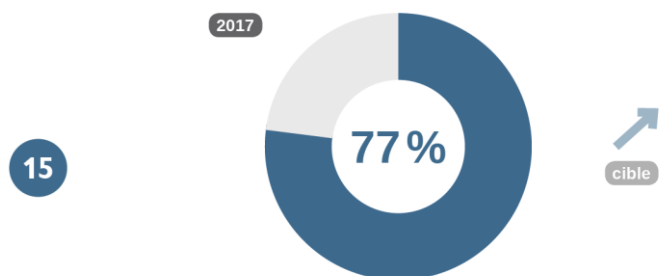
- T₀ du SRHH – Partie 5.3 : Logements intermédiaires
- Bilan du CRHH en 2018
 - Partie 1.2 (Accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve, notamment par une production soutenue de logements locatifs sociaux)
 - Partie 2.1 (Préserver la capacité d'accueil du parc locatif privé pour les ménages mobiles)
 - Partie 2.2 (Créer les conditions de préservation de la vocation sociale d'une partie du parc locatif privé)

5.2 Offre de logements très sociaux

Orientation

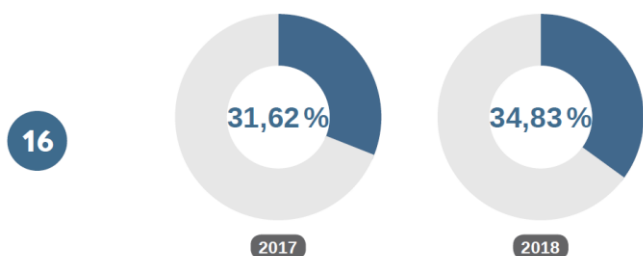
- Développer des produits locatifs sociaux réellement adaptés aux ressources (Volet 1 – Partie I.2.c et Volet 2 – Partie I.2.b)

Indicateurs



Part du parc social financièrement accessible aux ménages du premier quartile de ressources

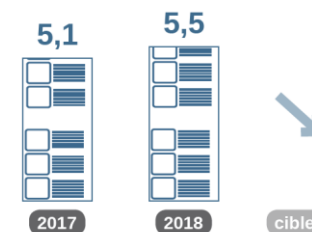
Le parc concerné est en dehors des QPV et des ex-ZUS, dans les communes soumises à la loi EC. En l'absence de données pour 2018, l'atteinte de la cible de cet indicateur (hausse) ne peut être évaluée pour le moment.



Part de PLAI financés en structure collective

La cible de cet indicateur est de ne pas dépasser 50 % pour que la part des logements familiaux reste supérieure à celle des structures collectives. La cible est donc atteinte en 2018, bien que l'on constate une tendance à la hausse.

17



Pression sur le parc financièrement accessible aux ménages du premier quartile de ressources

Cette pression est calculée en nombre de demandeurs du 1^{er} quartile de ressources d'une année donnée sur le nombre de logements sociaux accessibles remis en location chaque année en moyenne entre 2012 et 2017, en dehors des QPV et des ex-ZUS, dans les communes soumises à la loi EC. La cible de cet indicateur n'est pas atteinte en 2018.

Actions en cours et à venir

- Conclusions de l'étude de la DRIHL sur le parc accessible aux ménages du premier quartile de revenus

Pour aller plus loin

- Partie 4 : Production de logements sociaux
- T₀ du SRHH – Partie 4.3 : Logements sociaux par financement
- Bilan du CRHH en 2018
 - Partie 1.2 : Accroître la part de logements financièrement accessibles dans la production neuve, notamment par une production soutenue de logements locatifs sociaux (Un effort maintenu à destination des logements sociaux et très sociaux)
 - Focus : PLAI adaptés : une nouvelle programmation des logements très sociaux à bas niveaux de quittance
- Etude de l'OLS⁹ intitulée « Le poids conséquent des charges pour les locataires du parc social francilien » ([sur le site de l'OLS](#))

⁹ Observatoire du logement social

6 Hébergement et logements adaptés

6.1 Synthèse régionale

Orientations

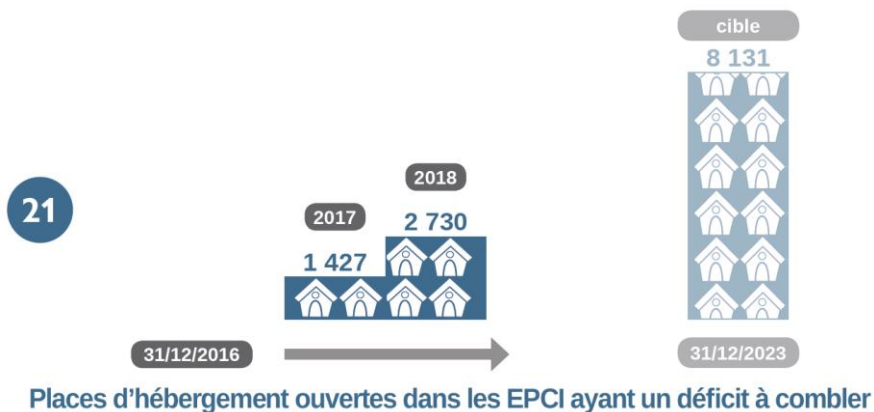
- Développer des réponses plus structurelles face à l'urgence (Volet 1 – Partie I.3.a et Volet 2 – Parties II.1, II.2 et II.3)
- Réaffirmer la priorité du « logement d'abord » (Volet 1 – Partie II.5.b et Volet 2 – Partie II.1 et II.2)
- Mieux répartir l'offre d'hébergement (et de logement adapté) et garantir la solidarité des territoires face à l'accueil des plus fragiles (Volet 1 – Partie V.3.c et Volet 2 – Partie II.3)

Actions 2018

Le 30/11/2018, le bureau du CRHH a confié à un groupe de travail de l'ORHH¹⁰ la proposition d'une stratégie en matière de développement des résidences sociales.

Indicateurs

Hébergement



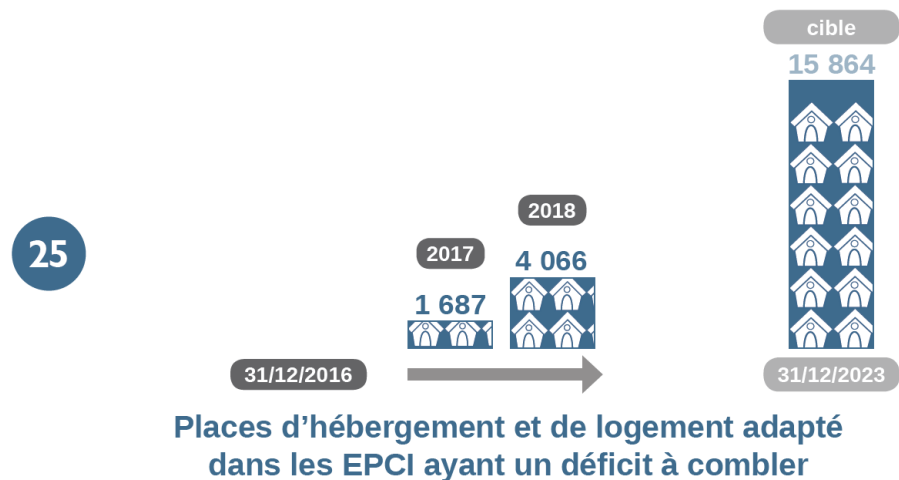
¹⁰ Observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement

La cible de cet indicateur est une hausse. Elle est donc atteinte en 2018.



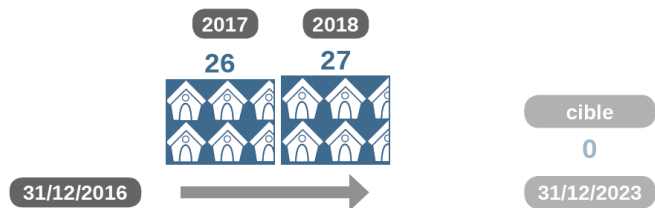
La cible de cet indicateur est une baisse. Elle est donc atteinte en 2018.

Hébergement et logement adapté



La cible de cet indicateur est une hausse. Elle est donc atteinte en 2018.

23



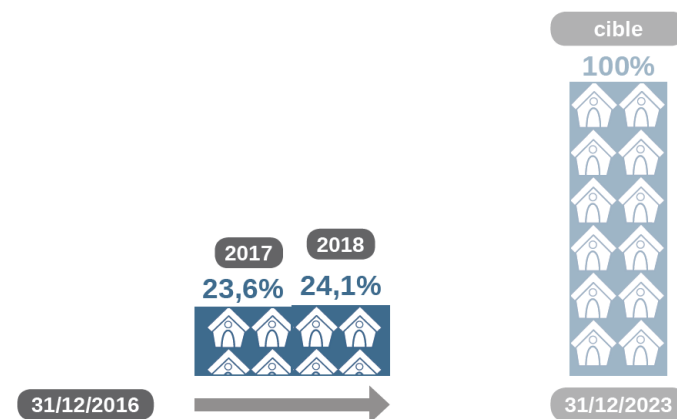
Nombre d'EPCI ayant un déficit en places d'hébergement et de logement adapté à combler

La cible de cet indicateur est une baisse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

Répartition de l'offre

Les deux indicateurs suivants se mesurent en nombre de places ouvertes dans les EPCI en déficit, sur le nombre total de places ouvertes. La cible est de tendre vers 100 %, *ie* que le maximum de places ouvertes depuis l'adoption du SRHH, le soient dans les EPCI en déficit.

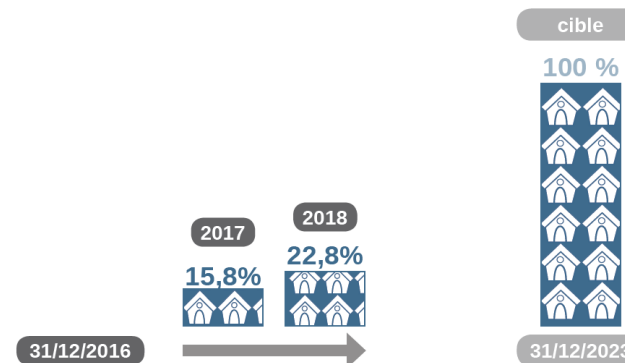
22



Répartition des places d'hébergement ouvertes depuis l'adoption du SRHH

La cible de cet indicateur est de tendre vers 100 %.

24



Répartition des places d'hébergement et de logement adapté ouvertes depuis l'adoption du SRHH

La cible de cet indicateur est de tendre vers 100 %.

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Produire une offre adaptée à la diversité des besoins

- Conclusion des travaux du GT de l'ORHH chargé de proposer une stratégie régionale de développement des résidences sociales en tenant compte de la diversité des besoins

Promouvoir un développement équilibré des territoires et construire une culture régionale des enjeux du logement et de l'hébergement

- Sensibiliser les communes et la population aux enjeux de l'accueil des plus démunis

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 6.4 : Objectifs de rattrapage des déficits
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 1.3 : Répondre aux besoins d'hébergement et de logements adaptés

- Etude de la DRIHL intitulée « L'hébergement en établissement en Île-de-France hors hôtels et hors structures hivernales – Les chiffres clés de l'enquête ES 2016 » ([sur le site de la DRIHL](#))
- Etude la DRIHL intitulée « Les personnes accueillies dans le dispositif hivernal en Île-de-France - Résultat de l'enquête 2018 « une nuit donnée » dans les structures de renfort hivernal » ([sur le site de la DRIHL](#))
- Etude de la DRIHL et de l'Apur intitulée « les dispositifs d'hébergement et de logement adapté dans la MGP » ([sur le site de la DRIHL](#))

6.2 Détails par intercommunalités

EPCI	Places d'hébergement 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement au 31/12/2016	Places d'hébergement 31/12/2017	Places d'hébergement 31/12/2018	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement et de logement adapté au 31/12/2016	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2017	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2018
Métropole du Grand Paris	45 508	4 428	48 606	51 402	114 366	8 581	120 667	123 976
CU Grand Paris Seine et Oise	3 009	0	3 368	3 695	6 716	0	7 116	7 197
CA Cœur d'Essonne Agglomération	695	155	644	671	1 756	212	1 742	1 924
CA Communauté Paris-Saclay	1 869	0	2 460	2 504	3 949	0	4 605	4 864
CA Coulommiers Pays de Brie	301	0	266	313	315	0	280	327
CA de Cergy-Pontoise	2 024	0	2 350	2 559	4 828	0	5 366	5 694
CA du Pays de Fontainebleau	108	94	112	133	118	320	122	143
CA Etampois Sud Essonne	309	0	353	380	692	0	739	641
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	2 541	0	3 233	3 249	5 950	0	6 851	7 219
CA Marne et Gondoire	510	0	443	291	1 312	0	1 268	1 130
CA Melun Val de Seine	1 048	0	747	958	2 166	0	1 892	2 151
CA Paris - Vallée de la Marne	1 582	0	1 667	1 844	3 039	0	3 271	3 655
CA Pays de Meaux	852	0	1 064	1 146	1 144	0	1 852	1 676
CA Plaine Vallée	366	455	593	532	1 067	849	1 325	1 288
CA Rambouillet Territoires	106	52	131	146	116	218	141	211
CA Roissy Pays de France	3 306	0	3 574	4 130	5 157	0	5 438	6 169
CA Saint Germain Boucles de Seine	745	983	878	1 414	2 395	1 711	2 610	3 206
CA Saint Quentin en Yvelines	828	195	979	1 122	3 174	0	3 391	3 683
CA Val d'Europe Agglomération	141	3	124	125	923	0	911	925
CA Val d'Yerres Val de Seine	776	16	939	1 117	1 340	507	1 512	1 757

EPCI	Places d'hébergement 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement au 31/12/2016	Places d'hébergement 31/12/2017	Places d'hébergement 31/12/2018	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement et de logement adapté au 31/12/2016	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2017	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2018
CA Val Parisis	973	229	1 033	1 065	2 764	41	2 875	2 924
CA Versailles Grand Parc	542	837	495	461	1 560	1 711	1 457	1 540
CC Bassée-Montois	0	0	0	80	0	0	0	80
CC Brie des Rivières et Châteaux	227	0	215	215	227	0	215	215
CC Brie Nangissienne	33	0	39	56	33	0	39	56
CC Carnelle - Pays de France	24	24	11	6	24	48	11	6
CC Cœur d'Yvelines	0	103	0	0	0	211	0	0
CC de la Haute Vallée de Chevreuse	23	77	27	11	79	147	83	67
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	126	30	119	163	143	213	136	180
CC des Deux Morin	13	0	40	19	13	0	40	19
CC des Deux Vallées	21	0	20	17	21	0	20	17
CC des Portes de l'Île de France	0	27	6	13	0	40	6	13
CC du Haut Val d'Oise	355	0	330	296	723	0	698	664
CC du Pays de Limours	0	77	0	0	0	154	0	0
CC du Pays de l'Ourcq	8	0	8	20	8	0	8	20
CC du Pays de Montereau	35	19	40	61	35	46	40	61
CC du Pays Houdanais	0	7	0	0	0	10	0	0
CC du Provinois	63	0	114	80	63	0	114	80
CC du Val Briard	143	0	152	171	143	0	152	171
CC du Val d'Essonne	108	54	90	81	111	198	100	98
CC du Vexin-Val de Seine	0	5	0	0	0	7	0	0
CC Entre Juine et Renarde	152	0	153	153	152	0	153	153

EPCI	Places d'hébergement 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement au 31/12/2016	Places d'hébergement 31/12/2017	Places d'hébergement 31/12/2018	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement et de logement adapté au 31/12/2016	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2017	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2018
CC Gally Mauldre	0	38	0	0	0	56	0	0
CC Gâtinais Val de Loing	0	0	24	63	0	0	24	63
CC le Dourdannais en Hurepoix	11	32	11	13	152	0	152	342
CC les Portes Briardes Entre Villes et Forêts	189	15	262	278	475	0	543	555
CC l'Orée de la Brie	98	9	87	86	101	142	90	89
CC Moret Seine et Loing	190	0	164	42	190	0	164	42
CC Pays Créçois	11	128	0	0	14	309	0	0
CC Pays de Nemours	127	0	187	286	134	0	194	289
CC Plaines et Monts de France	0	13	22	0	0	20	22	0
CC Sausseron Impressionnistes	55	11	10	10	55	90	10	10
CC Vexin Centre	0	15	0	0	0	23	0	0

EPT	Places d'hébergement 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement au 31/12/2016	Places d'hébergement 31/12/2017	Places d'hébergement 31/12/2018	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2016	Déficit en places d'hébergement et de logement adapté au 31/12/2016	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2017	Places d'hébergement et de logement adapté 31/12/2018
T1 – Ville de Paris	15 974	0	17 373	18 480	37 769	0	40 036	40 874
T2 – Vallée Sud Grand Paris	1 451	911	1 567	1 827	3 708	2 000	3 730	4 072
T3 – Grand Paris Seine Ouest	779	1 102	875	857	3 223	1 323	3 451	3 522
T4 – Paris Ouest la Défense	1 945	1 431	2 109	2 013	4 900	3 259	5 132	5 036
T5 – Boucle Nord de seine	2 539	0	2 432	2 657	7 438	0	7 618	7 707
T6 – Plaine Commune	4 511	0	4 640	4 593	12 550	0	12 881	13 004
T7 – Paris Terres d'Envol	2 147	0	2 233	2 292	5 463	0	5 763	5 873
T8 – Est Ensemble	3 718	0	4 061	5 159	8 943	0	9 709	10 451
T9 – Grand Paris - Grand Est	2 591	0	2 976	2 482	5 622	0	6 078	5 362
T10 – Paris-Est-Marne et Bois	1 890	984	2 288	2 550	4 907	1 999	5 510	6 335
T11 – Grand Paris Sud Est Avenir	2 402	0	2 467	2 560	5 230	0	5 530	5 668
T12 – Grand Orly Seine Bièvre	5 561	0	5 585	5 932	14 613	0	15 229	16 071

6.3 Parc privé mobilisé à des fins sociales

Orientation

- Développer une offre locative privée à vocation sociale (Volet 1 – Partie II.2.a et Volet 2 – Partie II.2.a)

Indicateur

- n°18 – Volume du parc privé mobilisé à des fins sociales

	2017	2018
Logements Solibail	4930	5362
Logements Louez solidaire	1318	1086
Logements conventionnés sociaux (Anah LC)	1044	1249
Logements conventionnés très sociaux (Anah LCTS)	350	349
Total	7642	8046

Le nombre de logements mobilisés à des fins sociales a progressé de 5,3 %. La cible de l'indicateur n°18 est donc atteinte en 2018.

Dans le cas particulier de Solibail, le SRHH fixe l'objectif de passer de 4000 logements en 2016 à 6000 logements en 2020, soit 400 logements de plus par an. Cet objectif est donc atteint pour 2017 et 2018.

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Favoriser la fluidité des parcours

- Activer les leviers de mobilisation du parc locatif privé, notamment pour préserver sa vocation sociale et répondre aux besoins des classes intermédiaires : mieux estimer le potentiel de captation du parc privé à des fins sociales

Pour aller plus loin

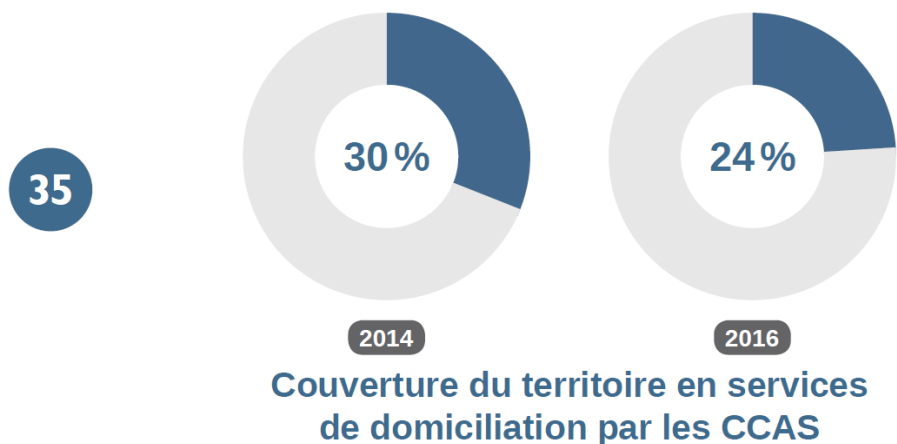
- T₀ du SRHH – Partie 6.3 : Intermédiation locative
- Bilan du CRHH en 2018 – Parties
 - 2.2 : Créer les conditions de préservation de la vocation sociale d'une partie du parc locatif privé
 - Focus : Premiers résultats de l'étude sur la mobilisation du parc privé vacant à des fins sociales en Île-de-France menée par la DRIHL
 - 2.5 : Développer des passerelles de la rue au logement autonome

6.4 Domiciliation

Orientation

- Faire respecter le droit à la domiciliation (Volet 1 – Partie III.1.a et Volet 2 – Partie II.5)

Indicateur



Cet indicateur est mesuré en nombre de communes dont le CCAS fournit un service de domiciliation au 31 décembre de l'année observée. La cible est 100 %.

Les dernières données disponibles montrent que les zones blanches sont au nombre de 979 au 31/12/2016. En l'absence de données plus récentes, il n'est pas possible de mesurer d'évolution. Les données au 31/12/2017 seront disponibles en 2019.

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles

- Mieux connaître les parcours des personnes hébergées et des publics en situation de non recours ainsi que les parcours de la rue et de l'hébergement vers le logement pour améliorer les réponses.
- Réaliser la cartographie des acteurs de l'accompagnement social et leurs interventions en Ile-de-France et structurer les dispositifs d'observation sociale à l'échelle régionale.

Pour aller plus loin

- Les schémas départementaux de domiciliation des personnes sans domicile stable ([sur le site de la DRIHL](#)).
- La synthèse régionale de la DRIHL sur les schémas départementaux de domiciliation ([sur le site de la DRIHL](#)).
- T₀ du SRHH – Partie 6.5 : Accès aux droits
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 3.1 (Garantir la réponse aux besoins fondamentaux et renforcer l'accès aux droits des personnes sans domicile stable)

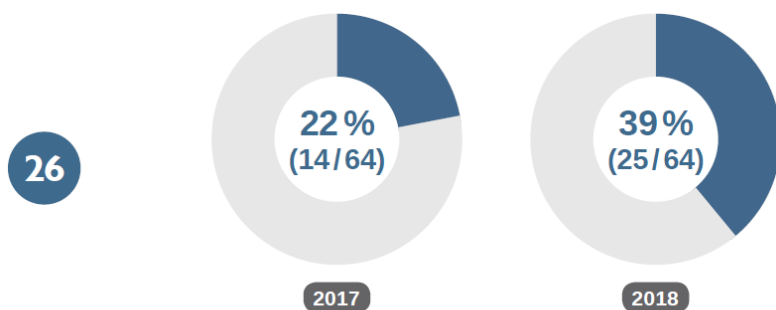
7 Accès au logement

7.1 Conférences intercommunales du logement

Orientation

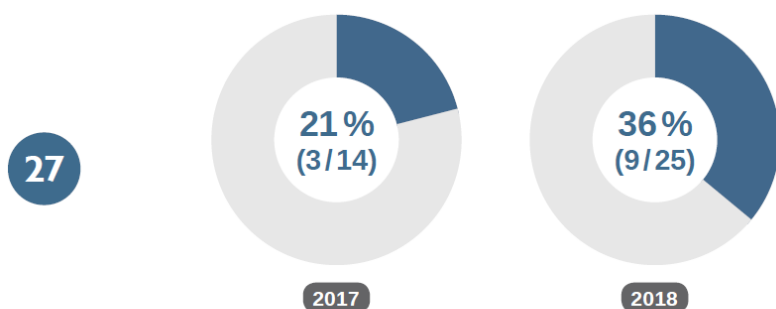
- Harmoniser les conditions d'accès au parc social et la gestion des attributions (Volet 1 – Partie II.3.a et Volet 2 – Partie III.1).

Indicateurs



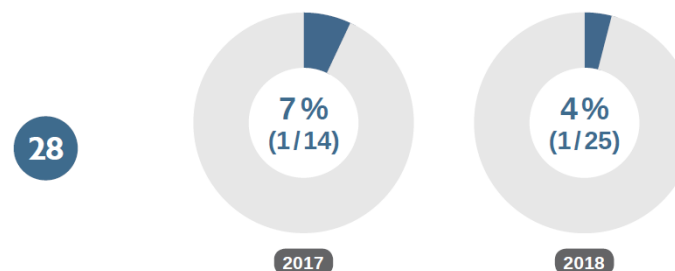
Part d'EPCI dotés de CIL

La mise en place des CIL a progressé entre 2017 et 2018. La cible de l'indicateur n°26 est donc atteinte.



Part d'EPCI dotés de CIL ayant adopté leur document stratégique d'attribution

L'adoption par les CIL, de leurs documents stratégiques d'attribution a aussi progressé mais reste loin de la cible de l'indicateur n°27.



Part d'EPCI dotés de CIL ayant approuvé leur PPGDID

L'approbation des PPGDID n'a pas progressé. La cible de l'indicateur n°28 est loin d'être atteinte.

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Favoriser la fluidité des parcours

- Mener un travail collectif d'élaboration des éléments de méthode et de cadrage des travaux des CIL :
 - diffuser un socle commun de diagnostic et mettre à disposition des données de qualification et d'occupation du parc
 - définir une trame régionale pour les documents stratégiques d'attribution
 - déterminer un socle régional partagé de cotation de la demande
 - harmoniser les modes de calcul du taux d'effort et du reste pour vivre
 - définir un socle commun aux plans partenariaux de gestion de la demande

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 7.2 : préconisations pour les documents stratégiques d'attributions
- Bilan du CRHH en 2018 – Focus : La réforme des attributions de logement social
- Présentation de la DRIHL de l'avancement des CIL lors du CRHH du 21/06/2019.

7.2 Ménages prioritaires

Les ménages prioritaires regroupent les ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO, les ménages labellisés hébergés prêts au logement et les ménages labellisés dans le cadre des PDALHPD.

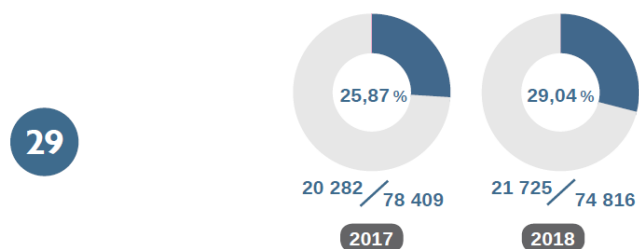
Orientation

- Garantir l'application de la loi DALO (Volet 1 – Partie III.1.e et Volet 2 – Partie III.1)

Indicateurs

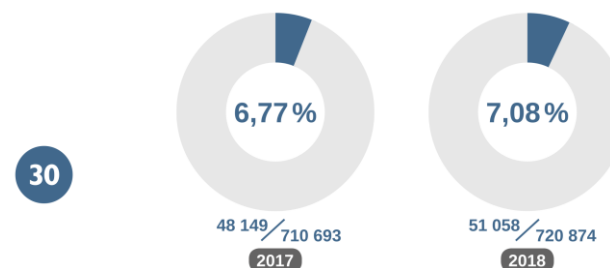


Le nombre de ménages prioritaires relogés est passé de 20 282 en 2017 à 21 725 en 2018. La cible de l'indicateur n°31 est donc atteinte.



Part des ménages prioritaires ayant bénéficié d'une attribution au cours des 12 derniers mois, dont les publics DALO

La part des ménages prioritaires ayant bénéficié d'une attribution au cours des 12 derniers mois a progressé, passant de 25,87 % en 2017 à 29,04 % en 2018. La cible de cet indicateur est donc atteinte.



Part des ménages prioritaires en attente d'attribution, dont les publics DALO

La part des ménages prioritaires en attente d'attribution n'a pas baissé. La cible de l'indicateur n°30 n'est donc pas atteinte.

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Garantir l'accès aux droits des personnes les plus fragiles

- Construire la feuille de route partagée de la commission d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées afin d'accroître sensiblement le logement des publics prioritaires

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Parties
 - 7.1 : politique d'attribution
 - 7.2 : préconisations pour les documents stratégiques d'attributions
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 2.3 : Repenser la place du logement social dans les parcours résidentiels
- Etude de la DRIHL intitulée « Les ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO avec une ancienneté importante en Île-de-France » ([sur le site de la DRIHL](#))

7.3 Fluidité

Orientation

- Recréer des parcours résidentiels pour les occupants, dans et hors du parc social (Volet 1 – Partie II.3.b et Volet 2 – Partie II.2)
- Réaffirmer la priorité du « logement d'abord » (Volet 1 – Partie II..b)

Indicateurs

Les limites des bases de données existantes ne permettent pas de calculer les indicateurs suivants :

- n°32 – Effet des mutations sur la sur-occupation dans le parc social (à définir)
- n°33 – Taux de rotation dans le parc social (à définir)

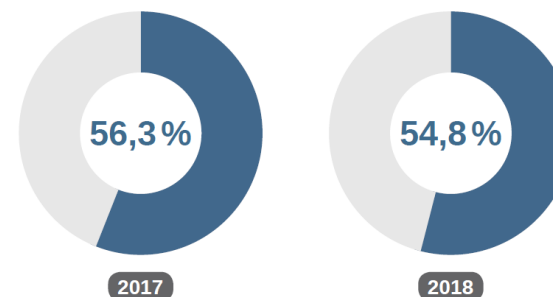
34



Délais d'attente médians

Les délais d'attente pour obtenir un logement social augmentent. La cible de l'indicateur n°34 n'est donc pas atteinte.

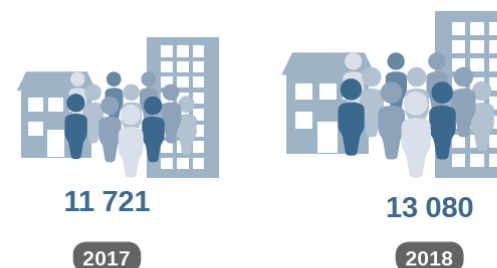
37



Part des dispositifs d'insertion dans l'offre d'hébergement

La cible de cet indicateur est une hausse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

38



Nombre de sorties d'hébergement vers le parc social

Pour 2018, la cible de l'augmentation des sorties d'hébergement vers le parc social est :

- de 15 % pour le scénario progressif du SRHH ;
- de 20 % pour son scénario volontariste.

En 2018, l'augmentation n'a été que de 11,6 %. La cible de l'indicateur n°38 n'est donc pas atteinte pour cette année.

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Favoriser la fluidité des parcours

- Mieux répondre à l'urgence tout en promouvant une évolution du parc d'hébergement d'urgence vers des dispositifs d'insertion et d'accès au logement, en réduisant notamment le recours aux nuitées hôtelières
- Construire un cadre de référence pour le développement des mutations au sein du parc social
- Evaluer et améliorer la fluidité du dispositif d'hébergement

Par ailleurs, la DRIHL est engagée dans des travaux avec la DHUP pour améliorer ses bases de données. A terme, ces améliorations pourraient permettre de calculer les indicateurs n°32 et 33.

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Parties
 - 6.2 : Logement adapté
 - 6.4 : Objectifs de rattrapage des déficits
 - 7.1 : Politique d'attribution
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 2.3 : Repenser la place du logement social dans les parcours résidentiels (La fluidité de l'hébergement vers le logement)
- Etude de l'OLS intitulée « Les mutations dans le parc social francilien » ([sur le site de l'OLS](#))
- Etude de l'OLS intitulée « Données repères – Le parc locatif social et son occupation en Île-de-France » ([sur le site de l'OLS](#))

7.4 Accès au logement des gens du voyage

Orientation

- Respecter les obligations légales d'accueil des gens du voyage, coordonner la mise en œuvre des schémas départementaux (Volet 1 – Partie III.4.b et Volet 2 – Partie I.4.b)

Indicateur

- n°36 – Réponses des collectivités aux besoins particuliers des gens du voyage (pas de cible régionale)

	2017	2018
Aires d'accueil permanentes	105	110
Places en aires d'accueil permanentes	2421	2579
Terrains familiaux	6	6
Places en terrains familiaux	109	109
Logements adaptés	86	86

Les objectifs des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ne sont pas atteints.

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Produire une offre adaptée à la diversité des besoins

- Adapter les réponses en matière de sédentarisation des gens du voyage en s'appuyant sur une connaissance territorialisée des besoins

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 7.3 : Accès au logement des gens du voyage

- Bilan du CRHH en 2018 – 3.4 : Vers une meilleure intégration des gens du voyage
- Les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ([sur le site de la DRIHL](#)).

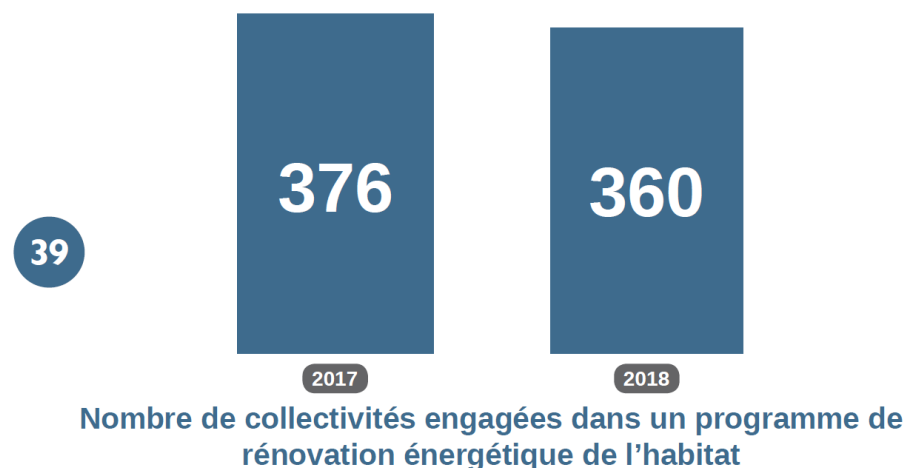
8 Adaptation du parc existant et amélioration du cadre de vie

8.1 Rénovation énergétique

Orientation

- Un SRHH en appui à la réalisation des objectifs de la transition énergétique (Volet 1 – Partie IV.2.a et Volet 2 – Partie IV.2)

Indicateur



La cible de cet indicateur est une hausse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

	2017	2018
Commune	339	324
EPCI et EPT	29	28
Département	8	8
Total	376	360

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Rénover le parc existant, développer un cadre de vie de qualité

- Instaurer un suivi régional des besoins de requalification du parc social et des politiques locales de rénovation énergétique de l'habitat en lien avec les réseaux existants

Par ailleurs l'Etat et l'IPR¹¹ doivent mettre en place un observatoire régional de la rénovation énergétique qui devrait permettre un suivi plus fin de ce sujet.

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 8.3 : Rénovation énergétique
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 4.1 : Contribuer à la transition énergétique de la Région
- Bilan 2017 du programme Habiter Mieux de l'Anah ([sur le site de la DRIHL](#))
- Les tomes 1 et 2 de la préfiguration d'un dispositif francilien partenarial de suivi et d'observation de la rénovation énergétique par l'IAU ([sur le site de l'IAU](#))
- Etude de la DRIHL et de la DR-Insee intitulée « Se chauffer en Île-de-France : la petite taille des logements atténue le coût d'une performance énergétique médiocre » ([sur le site de la DRIHL](#))

¹¹ Institut Paris Région, nouveau nom de l'IAU, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France

8.2 Lutte contre l'habitat indigne

Orientation

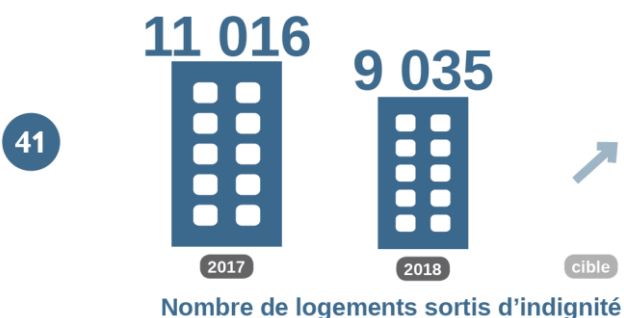
- Lutter contre les spirales de dégradation et l'habitat indigne, une priorité à réaffirmer, des moyens à consolider (Volet 1 – Partie IV.4.a et Volet 2 – Partie IV.3)

Indicateurs



La cible de cet indicateur est une hausse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

	2017	2018
Commune	77	60
EPCI et EPT	19	16
Département	8	8
Total	104	84



La cible de cet indicateur est une hausse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Rénover le parc existant, développer un cadre de vie de qualité

- Instaurer un cadre régional de suivi et de partage d'expériences de la mise en œuvre des sites de lutte contre l'habitat indigne et des Orcod
- Construire une stratégie régionale de diversification des tissus pavillonnaires en mutation
- Engager un dispositif de veille, d'observation et d'appui pour la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil à l'échelle régionale (notamment mieux faire connaître l'action des PDLHI et favoriser le partage d'expériences)

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 8.4 : Lutte contre l'habitat indigne
- Bilan du CRHH en 2018
 - Partie 4.3 : Lutter contre les spirales de dégradation du parc privé
 - Focus : Étude « l'habitat indigne et dégradé en Île-de-France, état des lieux des enjeux et des politiques »
- Etude de la DRIHL et de l'IAU intitulée « L'habitat indigne en Île-de-France : état des lieux des enjeux et des politiques » ([sur le site de la DRIHL](#))

8.3 Copropriétés dégradées

Orientation

- Traiter les copropriétés dégradées et prévenir la dégradation des copropriétés fragiles (Volet 1 – Partie IV.4.b et Volet 2 – Partie IV.4)

Indicateur

- n°42 – Nombre de copropriétés dégradées sur nombre de copropriétés (indicateur de contexte)

L'indicateur n°42 devra être défini dans le cadre du futur observatoire des copropriétés dégradées. Dans l'attente, l'outil de repérage des copropriétés dégradées développé par l'Anah nous informe que les copropriétés les plus fragiles (notées D sur une échelle de A à D) représentaient près de 17 % des 140 000 copropriétés d'Île-de-France en 2013.

43

97

2017

91

2018

Nombre de collectivités engagées dans des dispositifs d'amélioration des copropriétés dégradées

Seules les actions suivantes sont prises en compte dans ce calcul : Opah CD (copropriétés dégradées) et plans de sauvegarde. La cible de cet indicateur est une hausse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

	2017	2018
Commune	59	52
EPCI et EPT	26	26
Département	12	13
Total	97	91

Actions en cours et à venir

Les actions suivantes sont issues du programme de travail du SRHH.

Rénover le parc existant, développer un cadre de vie de qualité

- Instaurer un cadre régional de suivi et de partage d'expériences de la mise en œuvre des sites de lutte contre l'habitat indigne et des Orcod
- Conduire le plan régional sur les copropriétés dégradées et mettre en place un observatoire régionalisé
- Définir des priorités collectives d'intervention sur les copropriétés dégradées et fragilisées de l'Île-de-France par une meilleure connaissance et anticipation des enjeux

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 8.5 : Copropriétés dégradées
- Bilan du CRHH en 2018 – Partie 4.3 : Lutter contre les spirales de dégradation du parc privé (Les interventions spécifiques auprès des copropriétés)

8.4 Adaptation du parc au vieillissement

Orientation

- Développer et adapter le parc de logements pour anticiper les besoins liés au vieillissement de la population (Volet 1 – Partie I.4.d et Volet 2 – Partie IV.5)

Indicateur

44

93

2017

81

2018

Nombre de collectivités engagées dans des démarches d'adaptation du parc existant au vieillissement de la population

La cible de cet indicateur est une hausse. Elle n'est donc pas atteinte en 2018.

	2017	2018
Commune	71	61
EPCI et EPT	16	14
Département	6	6
Total	93	81

Actions en cours et à venir

L'action suivante est issue du programme de travail du SRHH.

Produire une offre adaptée à la diversité des besoins

- Organiser le retour d'expérience et l'échange de bonnes pratiques sur les opérations innovantes pour le développement des réponses au

vieillesse de la population – accès et maintien dans un logement adapté

Pour aller plus loin

- T₀ du SRHH – Partie 8.1 : Amélioration du parc existant
- Bilan du CRHH en 2018 – 1.4 : Adapter l'offre produite aux évolutions des modes de vie des ménages (Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes)